

(original)

Province de Québec  
Notre-Dame des Neiges Ouest.

Avis Public.

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux, se tiendra au lieu ordinaire des séances lundi le quatorze janvier prochain à dix heures de l'avant-midi, afin de procéder à l'élection de trois conseillers pour la dite municipalité en remplacement de M. M. Séraphin. Degrivire, Camille Légaré, et Frs. Xavier. Boudriais sortant de charge, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 5 janvier 1901

A. L. Degrivire

sec.-trés.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the Municipality of Notre-Dame-des-Neiges West, qualified to vote for municipal Councillors, will be held in the usual place of the meetings of the Council on Monday the 14<sup>th</sup> day of January instant at ten o'clock in the forenoon for the purpose of there and then, electing three Councillors for the said Municipality, instead of Messrs. Séraphin. Degrivire, Camille Légaré & Frs. Xavier. Boudriids, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Québec.

Notre-Dame des Neiges West this 5<sup>th</sup> January. 1901.

A. L. Degrivire  
sec.-trés.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. Dame des Neiges Ouest

Je soussigné Michel Huot huber comptable domicilié  
dans la ville de N. D. des Neiges étant d'ument assuré  
déposé et dis, que j'ai publié l'avis public d'autre part  
en en affichant une copie française et anglaise dans  
chacun des endroits suivant savoir à la porte du  
magasin de J. R. Lavoie, dans la municipalité susdit  
et à la porte de la chapelle catholique de l'abbaye  
des Neiges, et en le lisant à voix haute et intelligible à  
la porte de la suédite chapelle à l'issue du service  
divin dimanche le sixième jour de Janvier courant  
étant le dimanche suivant immédiatement le jour  
où cet avis a été affiché comme susdit.

Done à Notre Dame des Neiges ce quinzième jour  
de Janvier dix neuf cent un.

Michel Huot huber

Assermentation le 28<sup>me</sup> jour de Janvier 1901 par  
devant moi le soussigné Chemin pour cette ville.  
de Notre Dame des Neiges.

J. A. Souquer

Province de Québec

Municipalité du Village de N.D. des Neiges Ouest  
Avis Public

Avis Public, est par le présent donné par le  
sousigné, secrétaire trésorier que la liste des jurés  
sera soumise à la considération du Conseil  
municipal, à la session générale tenue au lieu  
et à l'heure ordinaire, mercredi le six février pro  
chain.

Telle les personnes qui ont droit à l'ex  
emption de servir comme juré en vertu de  
la loi, s'assurent auprès du susdit secrétaire  
que leurs noms soient rayés de la liste  
Donne à Notre Dame des Neiges Ouest ce vingt  
sixième jour de Janvier, 1901

A. S. Daguire  
Sec. Trés. par M. H.

Municipality of the Village of N.D. des Neiges West  
Public Notice

Public Notice is hereby given by the undersigned  
secretary treasurer that the list of jurors  
will be submitted to the consideration of the  
municipal Council at its general session  
to be held, at the usual place and hour  
Wednesday the sixth of February next.

Any person who has a right to be exempted  
of serving as juror according to law, do  
cause to ascertain from the secretary that  
their names shall be erased from the list.  
Given at Notre Dame des Neiges West this twenty-  
sixth day of January, 1901

A. S. Daguire  
Sec. Trés. par M. H.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.D. des Neiges Ouest

je soussigné Michel Bourthubise comptable do-  
mestique dans la ville de N.D.-des-Neiges étant du-  
ment asservement déposé et dis que j'ai publié l'avis  
public d'autre part, en en affichant une copie  
française & anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir, à la porte du magasin de  
J. G. Lavoie dans la susdite municipalité  
et à la porte de la chapelle catholique de  
la Ville des Neiges, et en le lisant à voix haute  
et intelligible à la porte de la susdite Chapelle  
à l'issue du service divin, demander le  
vingt-septième jour de Janvier courant étant  
le demande suivant immédiatement le  
jour où cet avis a été affiché comme  
susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt-septième  
jour de Janvier, 1901.

Michel Bourthubise  
Asservement ce ~~24<sup>me</sup>~~ Jour de Janvier 1901  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
sousigné échevin pour cette ville

J. Langlois

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest

Avis Public

est par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de cette municipalité, qualifiés pour voter à l'élection d'un membre à la législature de la Province de Québec a été faite suivant la loi et est maintenant déposée dans le bureau du secrétaire-trésorier pour inspection, et toutes demandes ou plaintes à l'égard de cette liste doivent être faites par écrit et produites au bureau du sousigné dans les quinze jours immédiatement suivants la publication du présent avis public.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 9 mars 1901

A. Deguire

sec.-trés.

Is hereby given that the list of the Parliamentary electors of this Municipality, qualified to vote at the election of a member of Legislative Assembly of the Province of Quebec has been made in accordance with the law, and is now deposited in the office of the Secretary-Treasurer for inspection, and all ~~and other persons~~ interested persons are warned to produce ~~as~~ they requests and ~~any~~ or ~~other~~ or ~~affections~~, regarding that list in the office of the undersigned in the fifteen days which immediately shall follow the publication of this present notice.

Notre-Dame-des-Neiges West ce 9 mars 1901.

*en y joint une enveloppe aux noms.*

A. Deguirie

sec.-trés.

# by writing  
A.S.D.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.Dame des Neiges (uest)

Sous signature Michel Burthubese comptable de  
meille d'au village de Notre Dame des Neiges étant  
dûment asservement déposé et des que j'ai publié  
l'avis public d'autre part en en affichant une  
copie française et anglaise dans chacun des  
endroits suivants, savoir à la porte du magasin  
de J. G. Lavoie dans le village de la susdit mu-  
nicipalité et à la porte de la Chapelle paroissiale  
des menuz le cui et en le tenant à voix  
haute et intelligible à la porte de la susdite  
chapelle, à l'issue du service devrai demander  
ce dixième jour de mars courant étant le  
dimanche suivant immédiatement le fourrier  
cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce dix-neuvième jour  
de mars dix neuf cent un

Michel Burthubese  
Assermenté ce 19<sup>e</sup> jour de mars 1901  
par devant moi Échelon pour la Ville de  
Notre Dame des Neiges

A. Bougeon

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest *Original*

Est par le présent donné que mercredi le trois avril  
prochain à 7 hrs. du soir le Conseil de cette mu-  
nicipalité procédera à la révision de la liste élec-  
toriale.  
Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest ce 23 Mars 1901

A. L. Deguire  
Sec. trés.

Public notice  
Is hereby given that on Wednesday the 3<sup>rd</sup> day  
of April next at seven o'clock in the afternoon  
the Council of this Municipality will pro-  
ceed to the revision of the electoral list.  
Notre-Dame des Neiges West March 23<sup>rd</sup> 1901

A. L. Deguire  
Sec. trés.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.D.des Neiges Ouest

je soussigné Michel Barthabas comptable domiaire  
dans la ville de Notre Dame des Neiges étant d'ument  
assement déposé et dis que j'ai publié l'avis  
public d'autre part en en affichant une copie  
française & anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir à la porte du magasin de  
J. P. Laroche dans la susdite municipalité et  
à la porte de la chapelle paroissiale de la  
Côte des Neiges et en le lisant à voix haute  
et intelligible à la porte de la susdite Chapelle  
à l'issue du service divin demandé l'vingt  
quatrième jour de mars et aut le dimanche sui-  
vant immédiatement le jour où cet avis a été  
affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce trentième jour  
d'avril 1905

Michel Barthabas

Assentement ce 30<sup>me</sup> jour d'avril à Notre  
Dame des Neiges - par devant moi le soussigné  
Échevin pour cette ville

J. A. Bougouane

Province de Québec  
Municipalité du village de N.D. de Neige Ouest.

Avis Public

Est par le présent donné par le soussigné  
Felix Henrichon Inspecteur de trottoir à tous  
propriétaires, locataires ou occupants de terrains  
dans cette municipalité, d'avoir à intervenir  
faire enlever la neige du trottoir dans  
tout sa largeur et jusqu'au bois vis à vis  
ou le long de leurs propriétés respectives  
d'ici à trois jours de cette date  
Toutes personnes y mentionnées qui  
ne se conformeront pas à cet avis  
alors l'inspecteur fera faire l'ouvrage  
à leurs frais et dépens  
Donné à Notre Dame des Neiges Ouest ce  
vingt-quatrième jour de mars 1901  
Par ordre Félix Henrichon

par M. H.

Public Notice

Is hereby given by the undersigned Félix  
Henrichon Inspector of footpaths, to all pris-  
prietors, tenants or occupants of lots of ground  
in this municipality, to have to clear or  
cause to be cleared the snow from  
the footpath in all its width and to the  
wood opposite or along their respective  
properties, in three days from this date  
all persons hereby mentioned who shall  
not conform themselves to this notice  
then the inspector will have the work  
done at their costs and expenses.

Given at Notre Dame des Neiges West  
this twenty fourth day of March 1901

Per ordre Félix Henrichon  
Inspecteur  
par M. H.

Province de Québec  
Municipalité des villages  
de Notre-Dame-des-Neiges (West)

Avis à tous  
Pour faire entendre  
Notre-Dame-des-Neiges  
24 mai 1901

Je Soussigné Michel Burthubise Comptable de-  
puis dans la ville de N.Dame de Neige étant du-  
ment assessements dépose et dis que j'ai publié l'avis  
public d'autre part en en affichant une copie  
française & anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir à la porte du magasin de  
J. J. Lavoie dans la susdite municipalité et  
à la porte de la chapelle paroissiale de la  
Côte des Neiges et en le lisant à voix haute et  
intelligible à la porte de la chapelle susdite  
à l'issue du service divin dimanche le vingt  
quatrième jour de mai, étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour ou cet  
avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre-Dame-des-Neiges ce trentième jour  
d'avril dix neuf cent un

Michel Burthubise

Assessements ce 30<sup>me</sup> jour d'avril 1901 à  
Notre-Dame-des-Neiges par devant moi le sous  
signé Echevin pour cette ville

J. A. Bourassa

PROVINCE de QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ du COMTÉ d'HOCHELAGA.

A V I S P U B L I C.

Est par les présentes donné aux personnes de la ville de Notre-Dame-des-Neiges, du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest et du village de Notre-Dame de Grâce Ouest, intéressées au cours d'eau ci-après mentionné que, ayant été nommé surintendant spécial le 13 juin 1900 par le conseil municipal du Comté d'Hochelaga, pour agir sur une requête signée et présentée au dit conseil par certains propriétaires intéressés au cours d'eau établi par un procès-verbal rendu par Frs. Masson et Frs. Félix Gougeon, comme inspecteurs de clôtures et fossés, et homologué le 6 novembre 1867 devant Frs. Desmarchais, J.P., et généralement connu et communément désigné sous le nom de "Cours d'eau du trait-carré des terres situées du côté sud-ouest de la ville de Notre-Dame-des-Neiges et du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, demandant que de nouvelles dispositions soient faites pour régir le dit Cours d'eau qui est maintenant sous la direction du Conseil municipal du Comté d'Hochelaga, et pour le meilleur égout des terres des signataires de la dite requête au moyen d'un nouveau procès-verbal,

*D*  
*31<sup>e</sup>*  
*au 1<sup>er</sup> juillet courant*  
*au 1<sup>er</sup> juillet prochain,*  
*à deux heures de l'après-midi; toutes personnes intéres-*  
*sées sont informées que je donnerai là et alors, audience à*  
*tous ceux qui se présenteront devant moi pour être entendus*  
*touchant la dite requête. La dite assemblée aura lieu près du*  
*ponceau du chemin de fer du Pacifique Canadien, à l'endroit où*  
*la voie ferrée coupe le Cours d'eau sus-mentionné.*

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest le 20 juillet, 1901.

*AS Deguire*

Surintendant Spécial.

PROVINCE of QUEBEC.  
MUNICIPALITY of the COUNTY of HOCHELAGA.

P U B L I C   N O T I C E.

Is hereby given to all persons of the town of Notre-Dame-des-Neiges, of the village of Notre-Dame-des-Neiges West, and of the village of Notre-Dame-de-Grâces West, interested to the water-course hereafter mentioned, that having been appointed special superintendent on the thirteenth day of June 1900 by the municipal council of the County of Hochelaga, to act about a petition signed and presented by some owners interested to a water-course established by a procès-verbal drawn up by M<sup>s</sup>. Masson and M<sup>s</sup>. Félix Gougeon as inspectors of fences and ditches and homologated on the sixth of November 1867, before M<sup>s</sup>. Desmarchais, J.P., generally known and commonly called under the name of "water-course of the trait-carré of the lands situated on the South-West side of the town of Notre-Dame-des-Neiges, and of the village of Notre-Dame-des-Neiges West, asking for new dispositions to regulate the said water-course which is now under the control of the Council of the County of Hochelaga, and in order that the properties of the signers of the said petition may be better drained, by the means of an other procès-verbal, I will visit the said water-course in accordance with the ends mentioned in the said petition, on wednesday the <sup>31<sup>st</sup></sup> July instant, day of ~~August~~ next at two o'clock in the afternoon.

All interested persons are informed that I will give there and then a hearing to all those who will present themselves before me in order to be heard about the said petition. The said meeting will take place near the culvert, just at the spot where the Canadian Pacific Railway crosses the above designed water-course.

Done at Notre-Dame-des-Neiges West this 28<sup>th</sup> of

July, 1901.

A.S.H. Dugueure

Special Superintendent.

Province de Quebec  
Municipalit des villages de N d de Neys Ouest.  
je Souseyai Michel Buthubier comptable  
domicilié dans la ville de N d de Neys étant  
dument asserrmenté depose et dis que j ai  
publie l avis public ci annexé en un affichant  
une copie française & anglaise dans chacun des  
endroits suivants savoir à la porte du bureau  
du secrétaire du Conseil municipal du village  
de Notre Dame de Grace Ouest, et à la porte de  
l'église paroissiale du même lieu, et à la porte des  
côté sud est de la chapelle paroissiale de la  
Colombière, et à la porte de l'école protestante des  
mêmes lieux, à la porte du côté nord ouest de  
la susdite chapelle et à la porte du magasin de  
J J Lavoie dans le village de Notre Dame de Neys  
Ouest, et en le lisant à voix haute & intelliiblement  
en deux endroits différents, Savoir à la porte  
de l'église paroissiale du village de N d de Neys  
Ouest, et à la porte de la chapelle catholique du Pôle  
des Neys; à l'usage de chaque service devant demander  
le vingt et un juillet courant, étant le dimanche sui-  
vant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme  
susdit. Done à Notre Dame des Neys ce vingt et un  
ieme jour de juillet 1901

^ à Not Dame des Neys) Michel Buthubier  
Assermenté ce 25 eme jour de juillet 1901 par devant  
moi le soussigné cocher pour la ville de  
Notre Dame des Neys susdite.

J. Abouger

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

*Original*

Avis public

Est par le présent donné par le soussigné A. S. Deguire secrétaire-trésorier du Conseil municipal du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest que les estimaturs de la municipalité susdite ont ce jour d'aujourd'hui, déposé au Bureau du ~~dit~~ Conseil, le rôle d'évaluation de cette municipalité; que mercredi le septième jour du mois d'août prochain à huit heures de l'après-midi, au lieu ordinaire de ses assemblées, le dit Conseil procédera à l'examen du dit rôle d'évaluation, et que toute personne intéressée pourra en prendre communication au Bureau du Secrétaire-trésorier soussigné.

# Secrétaire-trésorier soussigné.] deux motos rayées bleu, un  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest le 27 juillet 1901.

*A.S. Deguire*  
Sec.-trés.

A Public Notice

Is hereby given by the undersigned A. S. Deguire secrétaire-trésorier of the Municipal Council of the Village of Notre-Dame-des-Neiges West, that the valiators of this municipality have deposited in the office of the secretary-treasurer the valuation roll of the aforesaid municipality, that on Wednesday the 7<sup>th</sup> day of August next, at 8 o'clock in the afternoon, in the usual place of its sessions, the said Council shall proceed to the examination of this valuation roll and that all interested persons can take communication of it at the office of the undersigned secretary treasurer.

Notre-Dame-des-Neiges West 27 July 1901.

*A.S. Deguire*  
Sec.-trés.

Paroisse de L'Assomption  
Municipalité du village  
de Notre Dame des Neiges Ouest

je Souseigne Michel Martineau comptable do  
mordie dans la paroisse de Notre Dame des Neiges étant  
dument assurément dépose et dis que j'ai publié  
l'avis public d'autre part en en affichant une copie  
française et anglaise dans chacun des endroits suivants  
savoir à la porte du magasin de J. G. Savoie dans  
la susditte municipalité, et à la porte de la chapelle  
paroissiale de la Date des Neiges, dans la ville de Notre  
Dame des Neiges et en le levant à tout haut et intell  
ligible à la porte de la susditte chapelle au sein duquel  
dimanche ce vingt huitième jour de juillet cor  
rissant, étant le dimanche suivant immédiatement le  
jour où cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt et unmeur jour  
de Septembre dixneuf cents un.

Michel Martineau

Assurément ce 28<sup>me</sup> jour de septembre 1911 à Notre  
Dame des Neiges garderont moi le souseigné fiducier  
pour cette ville.

J. G. Savoie

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné que le rôle général de perception a été complété et est déposé au bureau du sousigné qui requiert toutes les personnes sujettes au paiement des taxes ou sommes y mentionnées d'en payer le montant à mon bureau dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 30  
Octobre 1901

R.S. Deguire  
sec.-trés.

Public notice is by these presents given that  
the general collection roll has been completed and  
is deposited at the office of the undersigned who  
requires all persons subject to the payment of  
the taxes or sums therein mentioned, to  
pay the same at his office, within the  
ten days next following the publication of such  
notice.

Notre-Dame-des-Neiges West this 30th  
day of October 1901

R.S. Deguire  
sec.-trés.

Province de Québec  
Municipalité du village de  
N Dame des Neiges Ouest

Je soussigné Michel Burthuber Comptable domicilié  
dans la ~~paroisse~~<sup>ville</sup> de Notre Dame des Neiges étant dument assen-  
tamente déposé et dis que j'ai publié l'avis public dans la  
part en en affichant une copie française et anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir à la  
porte du magasin de J. F. Lavoie dans la susdite  
municipalité et à la porte de la chapelle paroissiale  
du même lieu et en le lisant à voix haute et  
intelligible à la porte de la susdite chapelle à l'issue  
du service dimanche matin ce trois novembre  
courant, étant le demandeur suivant immédia-  
tement le jour de la semaine où cet avis a été  
affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame de Neige ce cinquième  
jour de novembre du neuf cent un

Michel Burthuber

Asservante ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 1901 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné écharron  
pour cette ville.

J. Abouzeid

Province de Québec  
Municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges-Ouest  
Avis Public

Est par le présent donné que lundi le treizième jour du mois de janvier courant à dix heures de l'après-midi, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, aura lieu une assemblée publique des électeurs municipaux de cette municipalité pour procéder là et alors à l'élection de deux conseillers en remplacement de Messieurs Jean-Baptiste Sophie et David Tépin sortant de charge.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges-Ouest ce quatrième jour du mois de janvier 1902.

A.J. Deguire  
sec.-trés.

Province of Quebec  
Municipality of the village of Notre-Dame-des-Neiges West.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the municipal electors of this municipality will be held on Monday the thirteenth day of January 1902 at ten o'clock in the fore-noon in the ordinary place of the sessions of the Council to proceed there and then to the nomination of two councillors in place of Messrs. Jean-Baptiste Sophie and David Tépin going out of office.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West, this fourth day of January 1902.

A.J. Deguire  
sec.-trés

Province de Quebec  
Municipalité du village  
de St-Dame des Neiges ouest }

je Sousseyne Michel Barthélémy Comptable do-  
micilié dans la ville de St-Dame des Neiges étant  
désirant asservement déposé et des que j'ai publi  
l'avis public d'autoport en en affichant une copie  
française et anglaise dans chacun des endroits suivants  
savoir à la porte du magasin de J. F. Lavoie  
dans la susdit municipalité et à la porte de la  
chapelle catholique et paroissiale de la Cobdes-  
trée et en le lissant à voix haute et intell  
ligible à la porte de la susdit chapelle au commencement  
du service divin dimanche le cinquante  
jour de janvier courant étant le demandeur  
suivant immédiatement le jour où il a été  
a été affiché comme susdit.

Donné à St-Dame des Neiges à deux heures  
soixante dix-neuf cents deux

Michel Barthélémy

Asservement ce 3<sup>me</sup> jour d'avril 1902 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le Sousseyne  
Échevin pour cette ville

J. Labougeon

DÉLAVÉ

Province de Québec  
Municipalité du village de Notre-Dame-de-l'Assomption

avis Public

Est par le présent donné par ordre du  
sousc犁ie Inspecteur de trottoirs que  
conformément à la tenue du règlement  
N° 3 maintenant en force, tout propriétaire  
tenant, locataire ou occupant de terrain  
dans cette municipalité est notifié  
d'avoir à déblayer ou faire déblayer la neige  
du trottoir dans tout sa largeur et jus  
qu'au bas, d'ici à quatre jours de  
cette date, l'autre de faire l'ins  
pecteur, après cette date fera faire  
l'ouvrage, à vos frais et dépense.  
Donné à Notre Dame de l'Assomption  
le seize jour de mars dix neuf cent  
six

Par Ordre

Xavier Boudrias

Inspecteur de trottoirs

Public Notice

I do hereby give by order of the mu  
nicipality Inspector of Footpath that  
according to the terms of the By Law  
N° 3 now in force, every proprietor  
tenant and occupant of lots in this  
municipality is notified to clear or  
cause to be cleared the snow from the  
footpath in all its width and to the  
wood in four days from this date, or in  
default of so doing, the inspector af  
ter the said date, will have the work  
done at your cost and expense.

Done at Notre Dame de l'Assomption this  
sixteenth day of March nineteen hundred  
and six and two

Per ordre

Xavier Boudrias  
Inspector of footpath

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.D.de.Régn. Ouest

je Soussigne Michel Martineau Comptable domicilié  
dans la ville de N.D.de.Régn. étant devant asser-  
menté deposé et dis que j'ai publié l'avis public  
d'autre part en en ayant affiché une copie fraî-  
che et au plaisir dans chacun des endroits sui-  
vants Savoir à la porte du magasin de J.  
J. Lavoie dans le susdit village et à la porte  
de la chapelle paroissiale de la Côte de Régn.  
et en le lisant à soupharisti et en l'apposé  
à la porte de la susdite chapelle à l'issue de  
du service devoi demander le sixième  
jour de mars étant le demande du  
jour où cet avis a été affiché Connus  
souscrit

Donné à Notre Dame des Régn. ce deuxième  
jour d'avril de quatr' cents denrs

Michel Martineau

Assernement ce 3<sup>me</sup> jour d'avril 1902  
à Notre Dame des Régn. par devant moi le  
soussigné Échevin pour cette ville.

J. Levesque

PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL } MUNICIPALITE du VILLAGE de NOTRE-  
DAMES des NEIGES, Ouest.

A V I S P U B L I C

Est par les présentes donné par le soussigné A. S. Deguire, secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs, a été préparée suivant la loi et qu'un double en est déposé à mon bureau, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest, ce  
17 ième jour de Mars, 1902

A. S. Deguire, *A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

P U B L I C N O T I C E

Is by these presents given, by the undersigned A. S. Deguire, secretary-treasurer, that the list of the electors has been made according to the law, and that a double of it is deposited in my office, to the disposition and for the information of all interested persons.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West, this

17th of March, 1902

A. S. Deguire, *A.S. Deguire*  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N.Dame des Neiges Ouest }

je Soubeyran Michel Martineau Comptable domestique  
dans la ville de N.Dame des Neiges etant dument  
assezement déposé et dis que jai publié lavis  
publie d autre part en en affichant une Copie  
française et anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir a la porte du magasin  
de J. F. Favre dans le village de N.Dame  
des Neiges Ouest, et a la porte de la chapelle  
paroissiale de la Côte de Neiges et en le bûcher  
a voix haute et entelligible a la porte de la  
mêmes Chapelle dimanche le vingt et unième  
jour de mars a l'issue du service divin  
etant le dimanche suivant immédiatement  
le jour de la semaine ou cet ars  
a été affiche comme susdit  
Donné à Pointe Dame des Neiges le deux  
jours d avril dix-neuf cent deux

Michel Martineau

Assentuji ci 3<sup>e</sup> jour d avril 1902  
par devant moi le soussigné a Pointe  
Dame des Neiges, Etienne pour cette ville

J. A. Auger

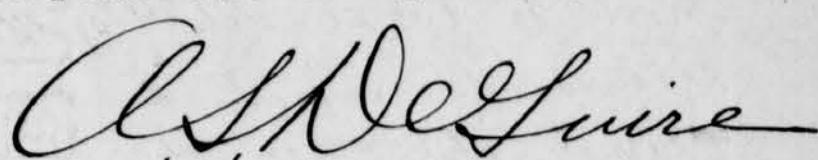
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME DES NEIGES-  
OUEST

Avis public est par les présentes donné par le  
Soussigné Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Village de Notre-Dame  
des Neiges Ouest, que le rôle général de perception a été complété, et  
est déposé à mon bureau.

Toutes personnes sujettes au paiement des taxes ou  
sommes y mentionnées sont par les présentes requises d'en payer le montant  
à mon bureau à mon domicile dans le dit Village de Notre-Dame des Neiges  
Ouest dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

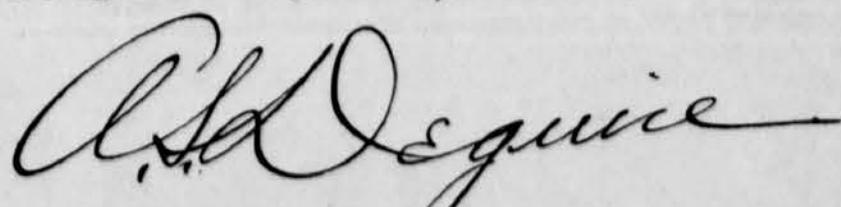
Donné à Notre-Dame des Neiges-OUEST, ce 25eme Octo-  
bre 1902.



Secrétaire-Trésorier

Public notice is hereby given by The Undersigned Secretary-Treasurer of The Municipality of the Village Of Notre-Dame des Neiges-West,  
that general collection Role has been completed and is deposited at my office, and I require all persons, subject to the payment of the taxes or sums therein mentioned, to pay the same to my office at my domicile in theforesaid Village of Notre-Dame des Neiges-WEST within the twenty days next following the publication of such notice.

Given at Notre-Dame des Neiges-West, this twenty fifth of October  
1902.



Secretary-Treasurer

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N.Dame des Neiges

Je Soussigne Michel Martineau Comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant lument assessement déposé et des que  
Jai publié dans public d'autre part en  
en affichant une copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir à  
la porte du magasin de J.T Lavoie dans  
la municipalité susdite, et à la porte de la  
Chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
liseant à voix haute et intelligible à la  
porte de la susdite chapelle à l'issue du service  
devenu dimanche le vingt et une jour d octobre  
courant étant le dimanche suivant immédiatement  
le jour où cet avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt et un Jour de  
Novembre dix neuf cents deux

Michel Martineau  
Assessement ce 15<sup>e</sup> jour de Novembre 1902 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le sousigné  
Échenu pour cette Ville

J.A. Gougeon

P9/A3,2

PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL } NOTRE-DAME des NEIGES-OUEST

A V I S P U B L I C.

est par les présentes donné que défense est faite aux enfants  
de glisser en traineaux ou autrement dans la Côte à partir du  
Chemin Ste Catherine, et ce, sous toutes peines et amende que  
de droit.

Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 3 ième jour de Décembre  
1902

*A. Deguire*

Sec-Tré-

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de Notre Dame des Neiges }  
de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Martineau Comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étais dément assenante dépose et dis que j'ai  
publie l'avis public et autre part en ce affiché  
une copie française & anglaise dans chacun des  
endroits suivants savoir à la porte du magasin  
de J. T. Laroche dans la susdite municipalité et  
à la porte de la chapelle paroissiale de la Côte  
des Neiges dans la susdite ville, et en le laissant à  
voix haute et intelligible à la porte de la susdite  
chapelle à l'heure du service devant demandé le  
quatorze décembre courant étant le demandé  
que devant immédiatement le jour de la renommée  
ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt neuvième  
Jour de décembre ditz neuf cent deux

Michel Martineau

Assentement ce vingtaine Jour de decembre 1902  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
soussigné Chemin pour cette ville

J. Casgrain

P9/A3,2

PROVINCE OF QUEBEC }  
DISTRICT OF MONTREAL } NOTRE-DAME des NEIGES-EST.

P U B L I C   N O T I C E

is hereby given that defense is made to children, sliding  
in the hill beginning at St Catherine Road, and this under  
penalties of the laws .

Notre-Dame des Neiges-Est, this 3rd December 1902.

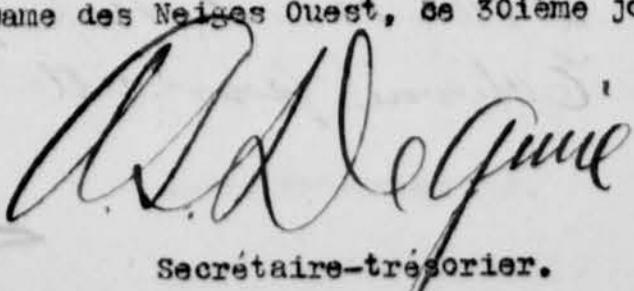
*A. McQuire*  
Sec-Trea-

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL }

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE  
NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.

Avis public est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest, qui ont droit de voter à l'élection des Conseillers municipaux, se tiendra au lieu ordinaire des séances chez Mr Paul Desmarchais, le onzième jour de Janvier 1904 prochain à dix heures de l'avant midi, afin de procéder là et alors à l'élection de trois conseillers municipaux, en remplacement de M.M. Séraphin Deguire, François Xavier Boudrias & Camille Légaré, Conseillers sortant de charges, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec.

Daté à Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 30ième jour de Décembre, 1903.

  
Séraphin Deguire  
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.D. des Neiges Ouest

Je Sorsayne Michel Barthibusi, constable nommé  
dans la ville de Notre Dame des Neiges étant démeuf  
assezment dépose et dis que j'ai publié l'avis public  
d'icelle part en en affichant une copie française  
& anglaise dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de J. T. Faroie dans la  
sudite municipalité et à la porte de la chapelle catholique  
qui est paroissiale de la Côte de Neige dans la  
sudite ville et en le lisant à voix haute et in-  
telligible à la porte de la sudite chapelle et l'heure  
du service dont demande le treizième jour de  
Janvier courant etant le dimanche suivant  
immédiatement le jour de la semaine où  
cet avis a été affiché comme suudit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce treizième jour  
de Janvier des neuf mille quatre  
Michel Barthibusi

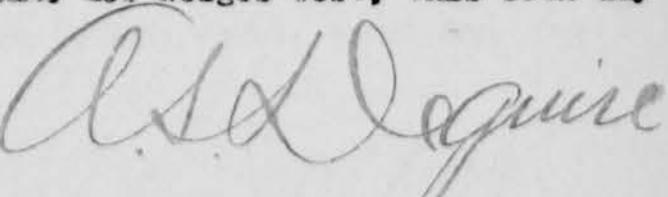
Assentement ce 13<sup>me</sup> jour de Janvier 1904  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné  
Échevin pour cette ville.

J. A. Langlois

PROVINCE OF QUEBEC )  
DISTRICT OF MONTREAL ) MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF  
NOTRE-DAME DES NEIGES-WEST.

Public notice is hereby given, that a public meeting of the inhabitants of the Municipality of Notre-Dame des Neiges West, who has the right to vote for the election of the Municipal Councillors, will take place at the ordinary place of the sessions of the Council, in Mr. Paul Desmarchais' House, on the 11th of January next, (1904), at about ten o'clock in the forenoon, in order to proceed there and then to the election of three Councillors in the place of Messrs Seraphin Deguire, François Xavier Boudrias and Camille Légaré, Councillors going out of office, accordingly with the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec,

Given at Notre-Dame des Neiges West, this 30th day of December, 1903.



Secretary-Treasurer.

Province de Québec

District de Montréal      NOTRE DAME DES -NEIGES OUEST

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné A.S.Deguire secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest, que lundi le neuvième jour du mois de janvier 1905, chez M. P. Desmarchais, à dix heures de l'avant midi, aura lieu une assemblée générale des électeurs municipaux de cette Municipalité, pour l'élection de deux conseillers, en remplacement de MM. J. Bte. gohier et David Pépin conseillers sortant de charge

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 30 Décembre 1904

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE is by these present given, by the undersigned, A.S. Deguire secretary-treasurer of the Municipality of the Village of NOTRE-DAME DES NEIGES -OUEST, that on Monday, the 9th of January 1905, in the house of Mr. p. Desmarchais, at about ten o'clock in the fore-noon will take place a general assembly of all the electors of the said Municipality, for the election of two members of the council, to take the place of Messrs J. Bte. Gohier and David Pépin concillors coming out from charge

NOTRE-DAME -DES-NEIGES-OUEST, this 30th December 1904

*A.S. Deguire*  
Secretary treasurer

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.D. de Neiges Ouest

Je soussigné Michel Burthuber meur public  
domicilié dans la paroisse de la Côte des Neiges  
étant dimanche assesseur déposé et des jeu  
jai publié l'avis public d'aujourd'hui en  
en affichant une copie francise anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de J. G. Lavoie  
dans le village susdit et à la porte de  
la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
dans la ville de Notre Dame des Neiges et en  
le lisant à voix haute et intelligible à  
la porte de la susdite chapelle à l'issue  
du service divin demandé le premier  
jour de janvier courant étant le dimanche  
suivant un des jours de la semaine ou cet  
avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce trente  
jour de janvier de l'an quatre cent vingt  
sept

Michel Burthuber  
Assesseur le 21<sup>me</sup> jour de Janvier 1927  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
sousigné E. Chevri pour cette ville -

Joseph P. Pirost.

Province de Québec  
Municipalité du Village }  
de Notre-Dame-des-Rapides-Ouest }

Avis Public

Par ordre de l'Inspecteur du Trottoir  
Extrait du Règlement 1103 de  
la saidéte municipale

Pour enlever la neige du trottoir dans  
les quatre jours qui suivra la lecture  
de cet avis et de continuer à le tenir  
libre de neige jus qu'à la fin de la saison  
1<sup>o</sup> Chaque propriétaire occupant ou réputé  
tel est tenu de pelleter la moitié  
de la partie qui borne en front sa propriété  
privée, et l'autre partie (moitié) sera faite  
par le propriétaire, occupant ou réputé  
tel du ou des terrains vis à vis.

2<sup>o</sup> Lorsque que les terrains en face n'appartiennent pas à la municipalité alors  
les propriétaires locataires ou réputés tel dont  
le trottoir borne enfront leurs propriétés  
seront obligés de le pelleter eux en leur  
Si à l'expiration des quatre jours les  
susdits intéressés ne le sont pas con-  
formément au susdit règlement, alors l'in-  
specteur fera faire l'ouvrage à leurs frais  
et dépens, suivant la teneur du susdit  
règlement.

Donné à Notre-Dame-des-Rapides-Ouest  
à douze heures jour de mars de l'an  
cent trente

Par ordre de  
Xavier Boudreax  
Inspecteur.

Province de Québec }  
Municipalité du village  
de Notre Dame des Neiges

Je Souseigne Michel Bourthubise ciens public  
domicilié dans la paroisse de Notre Dame des Neiges  
étant dument asservinté dépose et des que j'ac  
publie l'avis public d'auhui part en en affi  
chant une copie française & anglaise dans chacun  
des endroits suivants savoir à la porte du magasin  
de J. Gavoie dans la susdite municipalité, et à  
la porte de la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
dans la ville de Notre Dame des Neiges, et en le lisant  
à voix haute & intelligible à la porte de la susdite  
chapelle à l'issue du service divin demandé le  
quinzième jour de <sup>courant</sup> mais ~~mai~~ le dimanche  
suivant le jour de la semaine ou cet avis a  
été affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce septième  
jour d'août dix neuf cent trois

Michel Bourthubise  
Asservinté ce <sup>7me</sup> jour d'août 1903  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le sous  
signé Échevin pour cette ville

J. Abouyeur

Province of Quebec }  
Municipality of the village  
of Notre Dame de Repentier }

### Public Notice

By order of the Footpath Inspector  
Extract from By-Law No. 3 of  
the aforesaid municipality

To clear the snow from the footpath  
in the four days which shall follow  
the reading of this notice and to  
continue to keep it clear of snow to  
the end of the season.

1° Every proprietor, occupant or known  
~~to be such~~, is obliged to shovel the half  
of the part which bound in front his  
property and the other half shall  
be made by the proprietor, occupant, or  
known as such of the ground or grounds  
opposite.

2° When the piece of ground in front does  
not belong to the municipality, then the  
proprietors, occupants or known as such  
to whom the footpath bound in front ~~is~~  
their properties shall be obliged to shovel  
same completely.

If at the end of the four days the above  
interested, have not conformed <sup>themselves</sup> to the  
above by-law, then the Inspector will  
have the work done ~~at their costs and~~  
expenses, according to the dispositions  
of the above by-law.

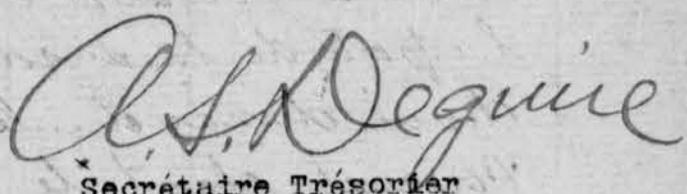
Given at Notre Dame de Repentier this  
twelfth day of March nineteen hundred  
and three.

By order of  
Pierre Boudreax  
Inspector

PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL ) NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Secrétaire-trésorier, de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest que la liste des Electeurs parlementaires de cette Municipalité a été préparée suivant la loi et qu'un double de cette liste est déposé au bureau du dit Secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

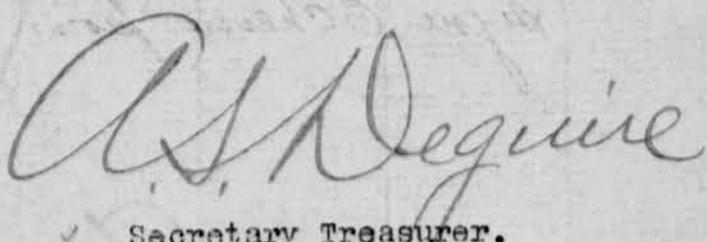
Donné A Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 14ième jour de Mars 1903



Secrétaire Trésorier

Public Notice is by these presents given by the undersigned Secretary-treasurer of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West that the parliamentary list of Electors of the aforesaid Municipality has been prepared according to the law and that a duplicate of the same is deposited at the said Secretary-treasurer's office at the disposition and for the information of all interested party.

Done at Notre-Dame des Neiges West, this 14th of March  
1903



Secretary Treasurer.

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N. Dame des Neiges ouest }

Je Soussigne Michel Hurlubec crieur public  
domicilié dans la paroisse de Notre Dame des Neiges  
étant clercment asservement déposé et dis que j'ai  
publié l'avis public d'autre fait en en affi-  
chant une copie française & anglaise dans chacun  
des endroits suivants savoir à la porte du ma-  
gasin de J. F. Favre dans la susdite municipalité  
et à la porte de la chapelle paroissiale de la Poste  
des Neiges dans la ville de Notre Dame des Neiges  
et en le lisant à voix haute et intelligible à  
la porte de la susdite chapelle, à l'issue du service  
divin dimanche le quinzième jour de mars  
pourraut étant le dimanche suivant immé-  
diatement le jour où cet avis a été affiché  
Comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce septième jour  
d'août dix neuf cents trois

Michel Hurlubec

Asservement ce septième jour d'août 1903  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le sous-  
signé Échevin pour cette ville.

J. B. Souguier

PROVINCE DE QUEBEC } NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.  
DISTRICT DE MONTREAL }

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Secrétaire-trésorier, de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest que la liste des Electeurs parlementaires de cette Municipalité a été préparée suivant la loi et qu'un double de cette liste est déposé au bureau du dit Secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné A Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 14<sup>e</sup> Jour de Mars 1903

Secrétaire Trésorier

Public Notice is by these presents given by the undersigned Secretary-treasurer of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West that the parliamentary list of Electors of the aforesaid Municipality has been prepared according to the law and that a duplicate of the same is deposited at the said Secretary-treasurer's office at the disposition and for the information of all interested party.

Done at Netre-Dame des Neiges West, this 14th of March  
1903

(Signed) A.S. Deguire,

0 True Copy )

Secretary Treasurer.

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné A.S.  
Daguire secrétaire-trésorier, que les estimateurs ont le 23e jo  
jour de juillet courant ,déposé au bureau du soussigné le rôle  
d'évaluation de cette Municipalité, et que le conseil municipal  
procèdera à l 'examen du dit rôle ,mercredi le 3 août prochain  
à 8 hrs.de l'après midi

Notre Dame des Neiges Ouest, 28 Août 1904

*AS Depuis*

Secrétaire trésorier

Public Notice is by those present given by the undersigned A.S.  
Daguire secretary-treasurer, that the Valuators have ,on the  
23th. of July instant ,deposited the valuation roll in the offic  
of the under-signed and that the Municipal council will proceed  
to the examination and the amendment of the same on wednesday  
the 3th day of August next at 8 o'clock in t e after-noon.

Notre Dame des Neiges Ouest ce 28 Août 1904.

*AS Depuis*

SEcrétaire trésorier

Je Sosigne Michel Bouthillier en ceur public donne  
celle dans la ville de Notre Dame de Paris étant devant assente  
dépose et dis que j'ai publie l'avis public ci-haut en un  
affichant une copie française & anglaise dans chacun des endroits  
suivant savoir a la porte du magasin de J. T. Laroche dans  
la susdite municipalité, et a la porte de la chapelle  
paroissiale de la St. Odile rue dans la ville de Notre Dame  
de Paris et en le laissant avec toute et intelligible a la  
porte de la susdite chapelle a l'usage des seigneurs  
électeurs le trente et unième jour de juillet dernier  
et tout le dimanche suivant immédiatement le jour  
de la sérénité ou celans a été appeler Domini  
a Notredame des Graces le dixième jour d'août  
mil neuf cent quatre Michel Bouthillier  
Assentement ce 30 ème jour d'août 1904

Notre Dame de Neige pardonnez moi le sauvage  
& cherri pour cette ville

J. Abougeorge

1051

~~missed~~

~~missed~~

missed

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME

DES NEIGES OUEST.

Avis public est par les présentes donné par le  
sous-signé A.S. Deguire secrétaire trésorier de la sus-  
dite municipalité, que la liste des électeurs a été  
préparée suivant la loi et qu'un double en est déposé au  
bureau du sous-signé en la dite Municipalité, à la dispo-  
sition et pour l'information de toute personne intéres-  
sée.

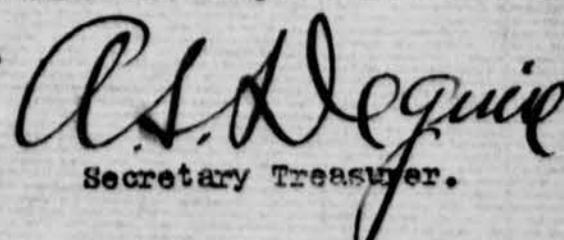
DONNÉ à Notre Dame des Neiges Ouest, ce 12<sup>e</sup>me  
jour de Septembre, 1903.

  
A.S. Deguire

Secrétaire Trésorier.

Public notice is by these present given by the  
undersigned A.S. Deguire secretary treasurer of the aforesaid  
Municipalité, that the list of the electors has been  
prepared, according to the law and that a duplicita is  
deposited in the office of the undersigned within the  
said municipality to the disposition and for the information of all person interested,

GIVEN at Notre Dame des Neiges Ouest tthat 12th  
day of September, 1903.

  
A.S. Deguire  
Secretary Treasurer.

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N.Dame du Ruisseau

je Soussigne Michel Bourassa bœuf comptable domé-  
-niale dans la ville de N.Dame du Ruisseau étant  
dument asservement disposé et dis que j'ai publie  
l'avis public d'autre part en en affichant une  
Copie francçaise tenu laur dans chacun des  
endroits suivants, savoir à l'apostol du magasin  
de J. G. Favre dans la saidite municipalité  
et à la poste de la chapelle catholique de la  
Côte de Ruisseau dans la ville de Notre Dame du Ruisseau  
et en le lisant à voix haute et utilement être à la  
poste de la saidite Chapelle à l'heure du service  
d'où demanda le treizième jour de septembre  
coursant étant la demande suivant immédiatement  
Le jour où cet avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame du Ruisseau ce seizeme jour de  
septembre dix neuf cent trois.

Michel Bourassa

Asservement ce ~~pour le~~ <sup>jour de septembre 1903</sup>  
a Notre Dame du Ruisseau par devant moi le soussigné  
Échevin pour cette ville.

J. Bourassa

Signature

(PROVINCE DE QUEBEC)                    MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME  
(DISTRICT DE MONTREAL)                    DES NEIGES OUEST.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné A.S.Deguire, secrétaire-trésorier, que le rôle général de perception a été complété et qu'il est actuellement déposé à mon bureau, et je requiers toutes les personnes au paiement des taxes ou sommes y mentionnées, d'en payer le montant à mon bureau dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest le septième  
jour de Novembre 1903.

*A.S.Deguire*

S E C R E T A I R E - T R E S O R I E R.

Public Notice is by ~~H~~ present given by the undersigned  
A.S.Deguire, secretary-treasurer, that the general collection  
roll has been completed, and is actually deposited at my office  
and I require all persons subject to the payment of the taxes  
or sums therein mentioned to pay the same at my office within  
the twenty days next following the publication of such notice.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West this  
7th. of November 1903.

*A.S.Deguire*

S E C R E T A R Y - T R E A S U R E R.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de Notre-Dame-des-Neiges-Ouest }

Je, Sousigné Michel Barthélémy Comptable élu  
Sénéchal dans la ville de Notre-Dame des Neiges étant  
dûment asservement déposé et dès que j'ai publié  
l'avis public d'autre part en en affichant une  
copie française et anglaise dans chacun des  
endroits suivants, savoir à la porte du magasin  
de J. P Lavoie et à la porte de la chapelle  
paroissiale de la Côte des Neiges dans la susdite  
ville, et en le lisant à voix haute et intelligible  
à la porte de la susdite chapelle à l'issue du  
service divin demandé le vingt-septième jour de  
novembre courant étant le demande suivant  
immédiatement le jour où cet avis a été af-  
fiché comme susdit.

Donné à Notre-Dame des Neiges à treizième  
jour d'janvier dix-neuf cent quatre-vingt-dix

Michel Barthélémy

Asservement à 13<sup>e</sup> jour de Janvier 1904  
à Notre-Dame des Neiges par devant moi le sou-  
signé Échevin pour cette ville

J. A. Bourassa

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné par  
le soussigné A.S.Deguire secrétaire-trésorier, que le rôle  
générale de perception a été complété et est déposé à son  
bureau, en la sus-dite Municipalité, et qu'il requiert toutes  
les personnes sujettes au paiement des taxes ou sommes y  
ment nommées, d'en payer le montant à son bureau dans les  
vingt jours qui suivront la publication de cet avis

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 7 Décembre 1904

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

Public notice is by These present given by  
the undersigned A.S.Deguire secretary-treasurer that the  
general collection roll has been completed and is deposited  
at his office in the aforesaid Municipalité and requires all  
persons subject to the payment of the taxes or sums therein  
mentioned, to pay the same at his office ,within the twenty  
days next following the publication of the same notice.

Notre Dame des Neiges West, Decembre 7 th 1904

*A.S. Deguire*  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
Municipalité du village  
de Nôtre Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Vaistubac Comptable  
communauté dans la ville de Nôtre Dame des Neiges  
étant dûment avérément déposé et des papiers  
publie l'avis public d'autre part en en affi-  
chant une copie française & anglaise dans cha-  
cun des endroits suivants savoir, a l'aporte  
du magasin de J. Favre dans le village  
de Nôtre Dame des Neiges ouest, et a l'aporte  
de la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
dans la ville de Nôtre Dame des Neiges, et en le  
lissant avoir haute et intelligible a l'aporte  
de la susdite Chapelle, a l'issue du service  
divin, demander le onzième jour de décembre  
courant, etant le demander suivant immé-  
diatement le jour de la semaine ou cet  
avis a été affiché comme susdit.

Donné à Nôtre Dame des Neiges ce ~~vendredi~~  
de décembre duf neuf cent quatre

Michel Vaistubac  
Assiné a Nôtre Dame des Neiges, ville  
ce ~~30~~<sup>ème</sup> de décembre 1904 Je demandant  
moi le soussigné échevin pour cette  
ville

L. Labougeau

Province de Québec

District de Montréal

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné par le ~~sous~~signé

A.S. Deguire secrétaire trésorier, que la liste des électeurs a été préparée suivant l'ailoi et qu'un double en a été déposé à mon bureau en la susdite Municipalité, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 7 Septembre 1904

Secrétaire trésorier

Public notice is by these present given by the undersigned  
A.S. Deguire secretary treasurer, that the list of the parliamentary electors has been made in accordance with the law, and a duplicate of the same is deposited in my office in the aforesaid Municipality to the disposition and for the information of all interested persons

Notre Dame des Neiges West, this 7th September 1904

C.S. Deguire  
Secretary Treasurer

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N.-Dame des Neiges

je soussigné Michel Vauthebeau Crieur public  
domicilié dans la paroisse de Notre Dame des Neiges  
étant d'ument assentement déposé et des que j'ai  
publie l'avis public et ailleurs en affichant  
une copie française et anglaise dans chacun des lieux  
dits suivants savoir à la porte du magasin  
de M. G. Lavoie dans la saidette municipalité et  
à la porte du Porte ouest de la chapelle paroissiale  
de la ville de Notre Dame des Neiges et en le liant  
à une porte et intitulé à la porte de la saide  
chapelle à l'issue du service demain dimanche  
le onzième jour de septembre courant étant le di-  
mande suivant immédiatement le jour de  
la semaine où cet avis a été affiché communi-  
qué à Notre Dame des Neiges ce quinzième  
jour de septembre de l'an neuf cents quatre-vingt  
Michel Vauthebeau

- Attesté ce 30<sup>me</sup> du mois de septembre 1904 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le  
sous-signé Échevin pour cette ville.

J. A. Bourassa

Province de Québec

Municipalité du village de Notre Dame des Neiges Ouest

A vis public est par lesprésentes donné par le soussigné A. S.Deguire secrétaire trésorier que le conseil municipal à sa prochaine assemblée générale qui aura lieu le cinquième jour du mois d'avril prochain, à 8 heures de l'après midi, procèdera à la prise en considération du certificat de licence d'hôtel de Mr.Ferdinand Michaud requérant.

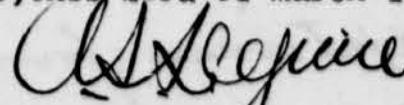
Donné à Notre Dame des Neiges Ouest, ce 23 mars 1905



Sécrétaire trésorier

Public notice is by these present given by the undersigned A.S.Deguire secretary-treasurer, that the Municipal Council of this Municipality à its next session which will take place on the 5th of ~~XXXX~~ April next, at eight o'clock in the after-noon, will proceed on the demand on Mr.Ferdinand Michaud Hotel keeper , and will take in its consideration the certificate of licence ~~the~~ of the said Mr.Michaud.

Given at Notre Dame des Neiges West, this 23rd of March 1905



Secretary-treasurer

Province de Québec }  
Municipalité du village  
de Notre Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Martineau crieur  
publiez donnula dans la ville de Notre  
Dame des Neiges étant dument assentis  
déposé et dis que j'ai publiez lors public  
d'autre port en en affichant une copie fran  
caise & anglaise dans divers de endroits  
suivants Savoir a l'aporto du magasin  
de J. F. Lavoie dans le susdit village  
et la porte de la Chapelle paroissiale  
de la Ville des Neiges, dans la sus dite <sup>ville</sup>  
Notre Dame des Neiges, et en le levant aux  
haute et ont été visible a l'aporto de la sus dite  
chapelle a l'issue du service divin dimanche  
le vingt sixième jour de mai courant  
étant le demandeur suivant immédiat  
ment le jour ou cet avis a été affiché  
Comme susdit  
Donné a Notre Dame des Neiges ce vingt  
septième jour de mai deux mille neuf cent  
cinq Michel Martineau

Assentis ce 28<sup>me</sup> Jour de mai  
1905 a Notre Dame des Neiges par devant  
moi le soussigné Edouard pour cette  
ville

Joseph R. Proulx

Province de Québec

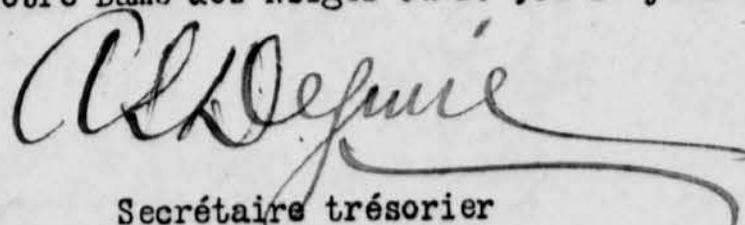
District de Montréal      Municipalité du village de Notre Dame des  
Neiges Ouest

A MM Joseph Benoit , Frs-Xavier Cardinal, Frs-Xavier  
er Boudrias, Camille Légaré, J.Bte Gohier, et Avila berthelette.  
Conseillers de cette Municipalité

Messieurs:-

Avis spécial vous est par les présentes  
donné par le soussigné A.S.Deguire secrétaire trésorier, que mercre-  
di le 21 juin 1905 à huit heures de l'après midi, au lieu ordinaire  
des sessions du dit conseil, aura lieu une assemblée spéciale pour  
prendre en considération et accorder, s'il y a lieu, une requête de  
l'Institution du Baron de Hirsch et de The Hebrew Sick Benefit As-  
sociation demandant à ce qu'il leur soit permis d'acheter un terrain  
pour des fins de cimetière dans les limites de cette Municipalité.

Doné à Notre Dame des Neiges Ouest , ce 17 juin 1905

  
Alphonse Deguire  
Secrétaire trésorier

Municipalité du village  
de Notre Dame des Neiges Ouest }

Je Souscris Michel Huot habite  
cœur public domicile dans la ville de  
Notre Dame des Neiges de claire que j'ai  
signé ce dimanche le dix-neuf juillet  
courant ~~une copie de l'avis d'écriture part~~ vers l'heure de l'après-midi, à la  
demeure de chacun des concitoyens des  
village de Notre Dame des Neiges, pour  
aux messieurs suivants Joseph Bourassa  
Pierre Cardinal, Camille Legaré  
Avila Bentellette, Xavier Boudrias &  
J' Baptiste Goyer.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce dix-  
neuvième jour de juillet dix-neuf cents  
Cinq  
"Huit ans entre les  
épines bous  
melle".

Michel Huot habite

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné, que le dix-neuvième jour de juillet courant, le conseil de cette Municipalité prendra en considération le certificat de licence d'auberge de Mr.

Nap Dufort à lui transféré par Mr. Ferdinand Michaud.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 11 juillet 1905

R. Dufour

Secrétaire-trésorier

Public notice is by these present given that on the 19th

day of july instant, the Council of this Municipality will take in

its consideration the certificate of hotel licence of Mr. Nap. Dufort

transferred to him by Mr. Ferdinand Michaud.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 11 juillet 1905

R. Dufour

Secrétaire trésorier

Province de Québec  
Municipalité du village  
de Notre Dame de Neys-Duval

Je soussigné Michel Kurthubise Comp[agnie] de la ville de Notre Dame de Neys étant dément assurément depose et dis que j'ai publié l'avis publicé le 13 juillet courant dans le journal des endroits suivant savoir à la porte du magasin de Zéphirin Beaucage boulanger de Notre Dame de Neys et à la porte de la chapelle paroissiale de la Côte de Neys dans la dite ville de Notre Dame de Neys à l'issue du service divin demandé le deuxième jour de juillet courant étant alors le dimanche suivant immédiatement le jour de la semaine où cet avis a été affiché comme susdit. Donné à Notre Dame de Neys ce dix-neufième de juillet, dix-neuf cents cinq Michel Kurthubise

Assenté le 19<sup>me</sup> jour de juillet 1905  
à Notre Dame de Neys par devant moi le  
souscrite Juge de Paix pour le district  
de Montreal.

François Benoit  
J. d. G.

Province de Québec

Municipalité de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les personnes

secrétaire trésorier, que la liste des électeurs a été préparée suivi-

ment de la loi, et qu'un double en est déposé à mon bureau, à la disposition

et pour l'information de toute personne intéressée.

Given at Notre Dame des Neiges Ouest 8 Septembre 1905

Secrétaire trésorier

Public notice is by these presents given on the day

signed A.S. DeGuire secretary treasurer that the list of pa-

mentary electors has been prepared according to the law that

a duplicate of the same is deposited in my office to the disposition

and for the information of all interested person.

Given at Notre Dame des Neiges West 1905

Secrétaire trésorier

DÉLAVÉ

Province de Québec  
Municipalité de village  
de Notre Dame du Portage

Le 1<sup>er</sup> juillet 1805

Je soussigné Michel Mathieu  
jeune pêcheur dans l'île de  
Notre Dame du Portage étant devant monsieur  
le juge et des personnes publiques assises  
d'autre part en en appuyant sur une  
guérison d'un poisson que j'ai fait  
auquel je suis arrivé  
à la fin de l'été au portage.  
Lequel poisson a été vendu à un  
homme nommé Joseph Léveillé à la  
haute et aussi dégoutte à la goutte  
d'après la preuve de la vente de  
l'homme nommé André Gagnon  
qui a acheté ce poisson de  
l'homme nommé Joseph Léveillé  
et que le poisson a été vendu  
dans le village ou alors aux appétitons  
et que le poisson a été vendu  
à André Gagnon par  
Joseph Léveillé.

Michel Mathieu

Accords avec <sup>130</sup> j. P. J. P.  
1805 à Notre Dame du Portage  
par le juge et des personnes publiques assises  
et ville

Joseph P. J. P.

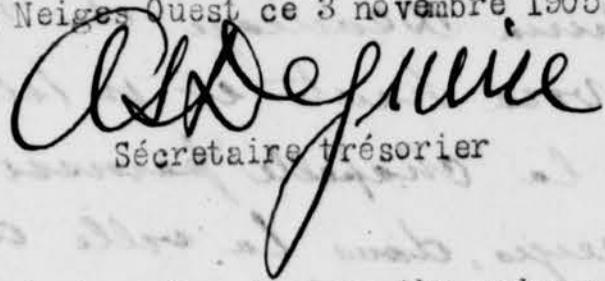
Province de Québec

District de Montréal

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME  
DES NEIGES OUEST

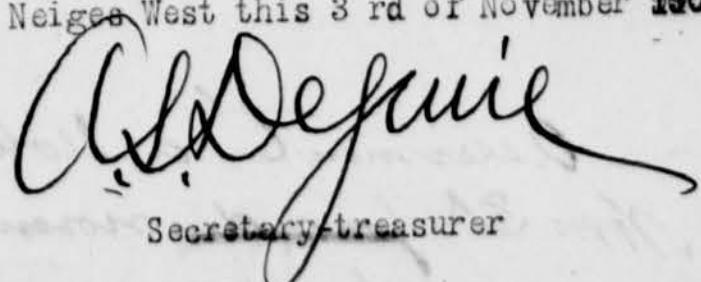
A vis public est par les présentes donné par le soussigné A.S. DeGuire secrétaire trésorier, que le rôle général de perception a été complété et est déposé à mon bureau, et je requiers toutes les personnes sujettes au paiement des dites taxes ou sommes y mentionnées d'en payer le montant à mon bureau, dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

Notre dame des Neiges West ce 3 novembre 1905

  
A.S. DeGuire  
Secrétaire trésorier

Public notice is here-by given by the under-signed A.S. DeGuire secretary treasurer, that the general collection roll has been completed and is deposited at my office and I require all persons subject to the payment of the taxes or sums therin mentioned, to pay the same at my office within the twenty days next following the publication of such notice.

Notre Dame des Neiges West this 3rd of November 1905

  
A.S. DeGuire  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Kartulowicz ci-joint public  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dûment asservi et dépose et dis par  
J'ai publié l'avis public à ma portée en ce  
affichant une copie française & anglaise dans  
chacun des endroits suivants savoir près  
de la porte de l'église protestante du dit  
village et à la porte du magasin de Je  
Phébin Beauchage du même lieu et en le criant  
à voix haute et intelligible à la porte  
de la chapelle paroissiale de la Pointe de  
Neiges, dans la ville de Notre Dame des  
Neiges, à l'issue du service dominical demandé  
le cinquième jour de novembre cour  
rant étant le dimanche même où cet  
avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges quinzième  
jour de novembre dix neuf cents vingt

Michel Kartulowicz

Asservi à Notre Dame des Neiges ce  
Moy. 30 ~~jour de novembre~~ 1905, par devant  
moi le soussigné Échevin pour cette ville.

Em. Hamilton

Province de Québec

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME-

District de Montréal DES-NEIGES OUEST

Avis public est par les présentes donné, qu'une assemblée publique publique des habitants de la Municipalité du Village de Notre des Neiges Ouest qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux se tiendront au lieu ordinaire des séances du conseil de la dite Municipalité lundi le huitième jour du mois de janvier 1906, à dix heures de l'avant-midi afin de procéder à la et à alors à l'élection de deux conseillers municipaux, en remplacement de MM Joseph Benoit et Frs-X-.Cardinal, conseillers sortant de charge, pour la dite Municipalité, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest ce 29 Décembre 1905

*As Degrave*  
Secrétaire-trésorier

Public notice is by these present given, that a general meeting of the inhabitants of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West who have the right to vote to the election of Municipal councillors will take place at the ordinary place of the meetings of the Council of the Municipality aforesaid on Monday the 8th of January 1906, at ten o'clock in the forenoon in order to, proceed there and then, to the election of two Municipal Councillors to replace Mrssrs Joseph Benoit and Frs-X?Cardinal Councillors getting out of charge, for this Municipality the all according to the dispositions of the Municipal code of this Province.

Given at Notre Dame des Neiges West this 29th of December 1905

*As Degrave*  
Secretary treasurer

Province de Québec }  
Municipalité des villages }  
de Notre Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Haithubre crois  
public d' domicile dans la ville de  
Notre Dame des Neiges étant devant les  
serments déposés et dis j' ai fait public  
l' avis public à cette part en en affichant  
une copie française & anglaise dans  
chaque des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Zéphirin  
Beaucaq dans lequel village est à  
la porte de la chapelle paroissiale  
de la Côte des Neiges dans lequel village  
et en le lisant à voix haute et aiel  
lyable à la porte de laquelle chapelle  
à l' issue du service divin demander  
le brevet à une autre fois de décret  
des neuf cent cinq, étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour  
ou certains a été affiché comme suivi  
Donné à Notre Dame des Neiges ce  
premier jour de Janvier des neuf  
cents six

Michel Haithubre

Attestement ce 17<sup>e</sup> jour de Janvier  
1906 à Notre Dame des Neiges par de  
vant moi le sous-signé Lachance  
pour cette ville.

Joseph Lacombe

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF NOTRE-DAME DES

NEIGES OUEST.

COMTE D'HOCHELAGA

Avis public est par les présentes donné par le sous-signé  
A. S. Deguire Secrétaire que mercredi le 31<sup>e</sup> jour de janvier  
1906 à huit heures de l'après-midi au lieu ordinaire de ses séances  
le Conseil prendra en considération la requête de David Ouimet  
demandant que la licence d'hôtel accordée à Napoléon Dufort lui  
soit transférée.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest,

Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF NOTRE-DAME DES

NEIGES WEST

COUNTY OF HOCHELAGA

Public Notice is hereby given by the undersigned A. S.  
Deguire secretary that wednesday the 31<sup>st</sup> day of january 1906 at  
eight o'clock in the afternoon in the ordinary place of its  
meetings the Council will have consideration of the request of  
David Ouimet which request asks to transfer to Napoléon Dufort  
the hotel licence to him granted.

Given et Notre-Dame-des-Neiges West

this 23 janvier 1906.

A. S. Deguire  
Secretary-Treasurer.

Province de Québec  
Municipalité de ~~le village~~  
de Notre Dame des Neiges Ouest,

Je soussigné Michel Hurlubie Comptable  
domicilié dans la ~~susdit~~ ville "étant du  
moyen assurément déposé et dis que j'ai  
publie l'avis public d'auto ps art en en  
affichant une Copie française langues  
dans ~~autre~~ des ~~environ~~ environs  
savoir près de la porte de la chapelle  
paroissiale de la Côte des Neiges dans le  
susditte ville de Notre Dame des Neiges Ouest, et à  
la porte du magasin de Zéphirin Beau-  
cage dans le village susdit de Notre Dame  
des Neiges Ouest, et en le lisant à voix  
haute et intelligible à la porte de la  
susditte Chapelle à l'issue du service divin  
chez le susmentionné jour de Janvier  
Courant étant le dimanche susdit  
le jour de la semaine où cet avis  
a été affiché comme susdit -

Donné à Notre Dame des Neiges ce  
trente et une jour de janvier dix  
neuf cent six.

"10 mots entre les lignes" Michel Hurlubie  
bon + approuvé Mr. H.  
Cinquante et un jour de Janvier  
1906 à Notre Dame des Neiges par devant  
moi le soussigné Chevallier pour  
cette ville.

H.J. Higginbotham

Canada

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

Avis vous est par les présentes donné par le sousigné secrétaire-trésorier que mercredi le 18 avril 1906 à 8 heures P. M. le Conseil de cette municipalité se réunira en assemblée spéciale pour ce spécialement convoquée, pour prendre en considération et voter s'il y a lieu la requête de Napoléon Dufort à l'effet d'obtenir une licence d'hôtel dans cette municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest,

ce 10 avril 1906.

(signé) A. S. Deguire

(True copy) A. S. Deguire  
Secretary-Treasurer.

Canada

Province of Quebec

Municipality of Notre-Dame-des-Neiges West.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned Secretary Treasurer that on wednesday the 18th of April 1906 at 8 o'clock P.M. the Council of this Municipality will assemble in a special session for that purpose especially convocated, to take in its own consideration and to grant it can be the petition of Mr Napoléon Dufort who wants to obtain an Hotel licence in this Municipality.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West,

April 9th 1906.

( signed ) A. S. Deguire

( True copy )

Secretary, Treasurer.

A. S. Deguire  
Secretary, Treasurer.

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de Notre Dame des Neiges

je Sous屍ie Michel Huithubois Jeune Public  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dûment assurément déposé et dis que  
j'ai publié l'avis public d'autosport en ce  
affichant une copie francane & anglane  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Fisheries  
Beaucoup dans le susdit village à la  
porte de la chapelle paroissiale de la  
Côte des Neiges dans la susdite ville, mer  
credi le onzième avril courant, et en le  
lisant à voix haute et intelligible à la  
porte de la susdite chapelle demander  
le quinzième jour d'avril courant état  
le dimanche suivant immédiatement le  
<sup>de la semaine</sup> pourvoir cet avis a été affiché comme  
susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce dix-sept  
même jour d'avril deux mille neuf cent six  
Michel Huithubois

Assurément ce 34<sup>e</sup> jour d'avril 1906  
à Notre Dame des Neiges je déclare  
moi le sous屍ie échenu pour  
cette ville.

H. J. Higginbottom

Province de Québec)  
District de Montréal)

Municipalité du Village de Notre-

Dame des Neiges Ouest.

Avis public est par les présentes donné que le Montreal Hunt Trustees a déposé au bureau du secrétaire-trésorier de cette municipalité une requête pour obtention de certificat de licence de club ,laquelle sera prise en considération par le conseil mercredi le 6eme jour de Juin 1906 à huit heures de l'après-midi..

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest , ce 26 Mai 1906.

*A. S. Depuis*

secrétaire-trésorier.

Public notice is by these present given that the Montreal Hunt Trustees has deposited at the secretary's office a petition for the granting of a licence certificate, which will be taken in consideration by the council on wednesday the 6th day of June next at eight o'clock in the after-noon.

Given at Notre-dame des Neiges West, this 26th May 1906,

*A. S. Depuis*  
Secretary-Treasurer

Province de Quebec

Municipalité du village de Notre Dame des Neiges  
Je soussigné Michel Hurtubise Crieur Public  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant diement assessement déposé et dis-juré  
J'ai publiée l'avis public d'autre part en  
en affichant une Copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Tepklin  
Boucage dans la susdit village et à  
la porte de la Chapelle catholique de la  
Côte des Neiges dans la susdite ville et en  
le lisant à voix haute et intelligible à  
la porte de la susdite chapelle à l'issue  
du service divin dimanche ce vingt-sept  
ième jour de mai étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour où  
cet avis a été affiché  
Donné à Notre Dame des Neiges ce pre-  
mier jour de Juin 1906

Michel Hurtubise

Assensement ce premier jour de Juin 1906  
à Notre Dame des Neiges par devant  
moi le soussigné juge de Paix  
pour le district de Montréal

François Bonnot  
J. de P.

Province de Québec)

District de Montréal)

Municipalité du Village de Notre-

Dame des Neiges Ouest.

Avis public est par lez présentes donné que le 6 de Juin  
prochain à 8 hrs p.m. le conseil de cette municipalité procédera  
à réviser et à émender le rôle d'évaluation.

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 26 Juin 1906

*R. D. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier.

Public notice is hereby given that on the sixth of June next,  
at eight o'clock p.m. the council of this municipality will  
proceed to revise and amend the valuations roll.

Given at Notre-Dame des Neiges West, this 26th of May 1906

*R. D. Deguire*  
Secretary-Treasurer.

Done at the office of the Clerk  
of the Village of Notre Dame des Neiges  
West, this 26th day of May 1906  
Signed by the Clerk of the Village of Notre Dame des Neiges

*R. D. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier

Province de Quebec

Municipalité du village de Notre Dame des Neiges Ouest  
je Souseigne Michel Hurthubise Crieur  
Public domicilié dans la ville de Notre  
Dame des Neiges étant durement assai-  
mement déposé et dis que j'ai publié  
J'avois publié d'autre part en en affi-  
chant une copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants  
savoir à la porte de la chapelle  
Catholique de la Côte des Neiges dans la  
ville de Notre Dame des Neiges et à la  
porte du magasin de Zéphirin  
Beaucaup dans le susdit village et  
en le lisant à voix haute et entol-  
ligible à la porte de la susdite cha-  
pelle à l'issue du service dimidi-  
manche le vingt-septième jour de mai  
étant le demande suivant immédia-  
tement le jour où cet aviso a été affi-  
chi comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce  
premier jour de Juin 1806

Michel Hurthubise

Assermenté ce premier jour de Juin  
1806 à Notre Dame des Neiges parde-  
vant moi le Souseigne Juge de Paix  
pour le district de Montréal

François Benoît  
J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal,

Municipalité du village de Notre-Dame des Neiges Ouest.

Avis public est par les présentes donné que samedi le septième jour du mois de juillet 1906, à huit heures de l'après-midi au lieu ordinaire de ses sessions, le conseil prendra en considération une requête de M. William Lassalle demandant que la licence d'hôtel accordée à M. Nap. Dufort lui soit transférée.

(signé) A. S. DEGUIRE,

Secrétaire-Trésorier.

(vraie copie)

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier

Public notice is by these present given that on saturday, the 7th day of july 1906, at 8 o'clock in the after-noon, at the ordinary place of its meetings, the council will take in consideration a petition from Mr. William Lassalle asking that the hotel license granted to Mr. Nap. Dufort maybe transferred to him by this council.

(signed) A. S. DEGUIRE.

Secretary-Treasurer.

(true copy)

*A.S. Deguire*  
Secretary-Treasurer.

Province de Quebec  
Municipalité du Village de N. Dame des Neiges  
Je soussigné Michel Bouthillier Comptable dom-  
icile dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dûment asservante dépose et des jeu-  
nes publics lavis publics d'autopartie  
en affichant une papier francois et  
anglais dans Chacun des endroits suivants  
savoir a l'apostille du magasin de l'éphémie  
Beauvois dans le said village et a la  
porte de la chapelle paroissiale, dans la  
ville susdite et au le basant a voix forte  
et intelligible a la porte de la saidoite chape-  
lle a l'ouïe du service demain dimanche  
le premier jour de juillet suivant etant  
le dimanche suivant immédiatement le  
jour ou cette avis a été affiché comme  
susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce septième  
jour de juillet de neuf cent soixante et un

Michel Bouthillier

Asservante ce ~~quatre~~<sup>sept</sup> jour de juillet opole  
a Notre Dame des Neiges par devant moi  
le soussigné greffier de Paix pour le  
district de Montréal

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec) Municipalité du village de Notre-dame-des-  
Neiges Ouest.

Avis est par les présentes donné qu'à l'assemblée régulièr  
e du conseil du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, qui aura  
lieu le 1er Août 1906, au lieu ordinaire de ses assemblées, une re  
quête de M. William Lassalle sera présentée demandant que la licence  
d'hôtel accordée à M.N. Dufort lui soit transférée.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 28 juillet 1906,

*ADeguie*  
Secrétaire-Trésorier.

Province of Quebec) Municipality of the village of Notre-Dame-  
des Neiges West.

Notice is hereby given that at the regular meeting of the  
council of the village of Notre-Dame-des-Neiges West which take place  
on the first of August 1906, at the ordinary place of its meeting  
a petition of Mr. William Lassalle will be presented requesting that  
the hotel license granted to MR.N.Dufort be transferred to him.

Notre-Dame-des-Neiges West, this 28th of July 1906

*ADeguie*  
Secretary, Treasurer.

Province de Quebec  
Municipalité du village  
de la Côte des Neiges Ouest

je soussigné Michel Hertubise domonie  
dans la ville de Notre Dame des Neiges étant  
dument assenante dépose et des me  
j'ai publié l'avis public d'autre part en  
en affichant une copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Josephine Bocage  
dans le susdit village et à la porte de  
la Chapelle Catholique de la Côte des Neiges  
dans la susdite ville, et en le lisant  
à voix haute et intelligible à la porte  
de la susdite Chapelle, à l'issue du  
service divin dimanche le vingtneuf  
juillet courant étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour où  
cet avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce trentième  
jour d'août dix neuf cents six

Michel Hertubise

Assenante ce ~~quarante~~ jour d'août 1906  
à Notre Dame des Neiges par devant  
moi le soussigné ~~secrétaire~~ pour  
la susdite ville.

M. Gravel  
Sec. Trs.

Province de Québec)  
District de Montréal)

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES OUEST.

Avis public est par le présent donné que la liste des jurés sera soumis à la considération du conseil de cette municipalité à son assemblée générale de mercredi le cinq septembre 1906, et qu'elle est actuellement déposée au bureau du secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges ,OUEST  
ce 15 août 1906

*A.S. Degrave*

Secrétaire-trésorier

---

Public notice is by these present given that the list of the juries will submitted to the consideration of the Council of this Municipality at its general meeting on the fifth of September 1906, and that the same is now deposited in the Secretary Treasurer 's office to the disposition and for the information of all interested person.

Given at Notre-Dame des-Neiges, West, this 15th of August 1906

*A.S. Degrave*

Secretary-Treasurer

*Amable Degrave*

Province de Quebec  
Municipalit<sup>e</sup> du village  
de Notre Dame des Neiges Ouest

Je Souseigne Michel Huithubise, greve public do-  
mestique dans la ville de Notre Dame des Neiges  
etant durement asservente depose et dis que  
J'ai publie l'avis public d'autre part en en  
affichant une copie fran<sup>c</sup>aise & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
a la porte du magasme de Zephirus Beau-  
coup dans la susdite municipalit<sup>e</sup>, et pres  
de la porte de la chapelle paroissiale des  
Cote nord ouest a la cote des Neiges et en le  
lisant a voix haute et intellible a la porte  
de la susdite chapelle a l'issue du service  
dimin dimanche le dix neuvieme jour d'auant  
dernier etant le dimanche suivant immi-  
diatement le jour de la semaine accest avrs a  
affiche comme susdet

Donne a Notre Dame des Neiges ce vingt-  
neuvieme jour de septembre dix neuf  
cents six

Michel Huithubise

Asservente ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 1906  
a Notre Dame des Neiges par devant moi le  
souseigne juge de Paix pour le district de  
Montreal.

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec  
District de Montréal

VILLAGE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES OUEST

Avis public est par le présent donné par A.S.Deguire,  
secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs a été préparée  
suivant la loi et qu'un double en est déposé à mon bureau à la  
disposition et pour l'information de toute personne intéressée

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest, ce 17 septembre 1906.

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier.

Public Notice is by the present given by the under-signed A.S.Deguiré secretary-treasurer, that the list of the voters has been prepared according to law and that a duplicata has been deposited at my office to the disposition and for the information of all interested person.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West, this 17th of September 1906

*A.S. Deguire*  
Secretary-Treasurer.

Province de Quebec  
Municipalité du village  
de Notre Dame de Neijouest ]

je soussigné Michel Murthubise oueur public  
domicier dans la ville de Notre Dame des Neiges  
etant dument assurment disposé et des que  
j'as publié à avis public et autre part en en  
affichant une copie française & anglaise dans  
chaque des endroits suivants, à la porte du  
magasin de l'épicerie Beauchago dans la rue  
dite municipalité et près de la porte du côté  
nord ouest de la chapelle paroissiale de la Côte  
du Neige <sup>lundi le 29<sup>e</sup> septembre du neuf cent six</sup> et en le lisant à voix haute et in-  
telligible à la porte de la susdite chapelle à  
l'issue du service duri demandé ce vingt  
trois septembre courant étant le dimanche sui-  
vant immédiatement la date du jour où  
cet avis a été affiché comme susdit  
Paroisse de Notre Dame des Neiges ce vingt-sept  
septembre de neuf cent six  
à mots entre lignes certifie Michel Murthubise  
bons, M. Michel Murthubise  
Assurment ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 1786  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
sousigné juge de paix pour le district  
de Montréal

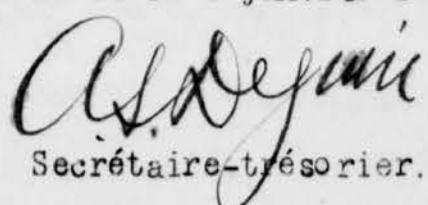
François Benoit  
J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal) MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES  
OUEST.

Aux électeurs municipaux du Village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

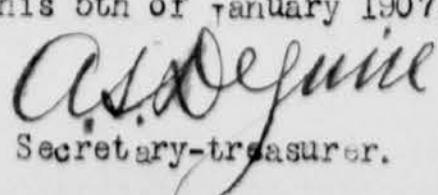
Avis public est par le présent donné par A.S.Deguire, secrétaire-trésorier soussigné, que lundi le quatorzième jour de janvier 1907 à dix heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances du conseil aura lieu une assemblée générale des électeurs municipaux de cette municipalité pour procéder à l'élection de trois conseillers locaux, en remplacement de Messieurs Séraphin Deguire, Camille Légaré et François-Xavier Boudrias tous trois conseillers sortant de charge.

Donnémà Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 5 janvier 1907

  
A.S. Deguire  
Secrétaire-trésorier.

To the Municipal voters of the village of Notre-Dame-des-Neiges West.

Public notice is by these given by the undersigned A.S .Deguire, secretary-treasurer, that on the 14th of January 1907, at ten o'clock in the forenoon, at the ordinary place of the sessions of the council, a genaral meeting of the municipal voters will proceed to the election of three councillors in the place of Messrs Séraphin Deguire, Camille Légaré and François-Xavier Boudrias councillors going out of charge.  
Given at Notre-Dame-des-Neiges West this 5th of january 1907.

  
A.S. Deguire  
Secretary-treasurer.

Province de Quebec  
Municipalité du Village de N. D. des Neiges Ouest  
je Souscris que Michel Huitubise Croix  
public dommable dans la ville de Notre  
Dame des Neiges étant durement accusé  
menti déposé & dis que j'ai publié à  
vis publier d'autre part en en affichant  
une copie française & anglaise dans  
chacun des endroits suivants paroisse  
à la porte du magasin de Félix  
Beaucaup dans le susdit village et à  
la porte de la chapelle paroissiale de  
la Côte de Neiges du côté nord ouest  
et en le lisant à voix haute et intelligible  
à la porte de la susdite chapelle a  
l'issue du service devin dimanche le ~~8~~  
-ième jour de Janvier courant étant  
le dimanche suivant immédiatement  
le jour où cet avis a été affiché comme  
susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce septième  
jour de Janvier dix neuf cent Sept

Michel Huitubise

Assermenté ce eighth jour de Janvier  
1907 à Notre Dame des Neiges par devant  
moi le souscris Édouard pour cette  
ville

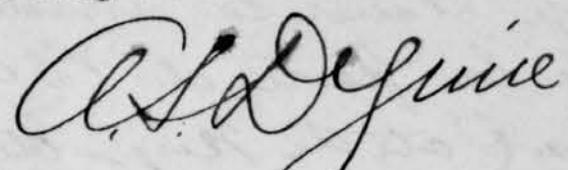
H.J. Higniballone

Province de Québec)  
Comté d'Hochelaga.

Ville de la Côte-des-Neiges.

Avis public est par le présent donné par A.S.Deguire,  
Secrétaire-trésorier que lundi le vingt-neuvième jour d'avril  
1907 à 8 heures de l'après midi, le conseil prendra en considé-  
ration la requête de M.Geo Jenkins pour obtenir sa licence  
d'hôtel.

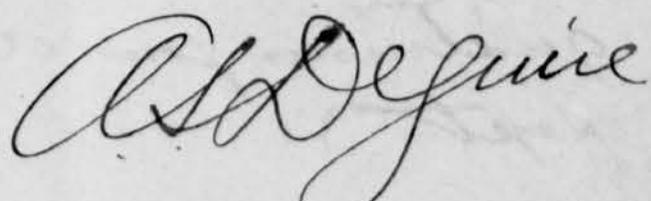
Donné à la Côte-des-Neiges ce 20 avril 1907



Secrétaire trésorier,

Public notice is by this present given by A.S.Deguire  
secretary treasurer that on monday the 29th at eight o'clock in  
the afternoon, the Council will take into consideration the  
petition of Mr Geo Jenkins for hotel license.

Given at côte -des-Neiges, this 20th of April 1907



Secretary treasurer.

Province de Québec }  
Municipalité de la }  
ville de la Côte des Neiges }

Je soussigne Michel Huthubise Chevalier public  
domicile dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dûment assenante dépose et dis que  
j'ai publié l'avis public d'autorisation en en  
affichant une copie française et anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Jephim Beau  
Cap dans la susdite municipalité et près  
de la porte de la chapelle paroissiale de  
la Côte des Neiges du côté nordouest et en  
le lisant à voix haute et intelligible à  
la porte de la susdite chapelle à l'issue  
du service duve dimanche le vingt-trois  
avril courant étant le dimanche sui-  
vant immédiatement le jour où cet avis  
a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt-  
quatrième jour d'avril dix-neuf cent  
septante.

Michel Huthubise

Assentement - ceste vingt-trois jour d'avril  
1907 à Notre Dame des Neiges j'ordonne et  
moi le soussigné Échevin pour cette  
ville,

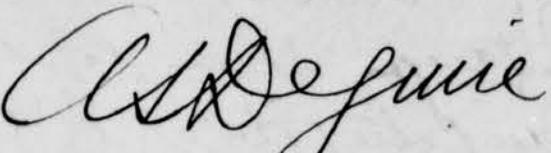
H.J. Higginbotham

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal)

VILLE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par le présent donné que le Montreal Hunt Club présentera une requête au conseil de cette municipalité mercredi le 5 juin 1907 à 8 hrs P.M. pour confirmation de son certificat de licence de club.

Donné en la ville de la Côte-des-Neiges,  
ce 28 mai 1907.



Secrétaire trésorier.

Public notice is hereby given that the Montreal Hunt Club will present a petition to the council of this Municipality, on wednesday the 5th of June 1907, ~~for~~ for the confirmation of its certificate for a club licence?

Given at the Town of Cote-des-Neiges,  
this 28th of May 1907



Secretary treasurer.

Province de Québec  
Ville de la Côte des Neys.

Je l'assurez Michel Martineau Comptable  
domicilié dans la ville de ~~Notre Dame des Neys~~  
susdit etant durement asservi à ce que le  
et dis que j'ai publié l'avis public dans  
la port en en affichant une copie française  
l'an passé dans chacun des endroits sees  
villes Savoie à la porte du magasin  
de Zephérius Beauchamp dans la susdite  
ville et à la porte de la Chapelle paroissiale  
de la Côte des Neys dans la ville de ~~Notre Dame~~  
des Neys, et en le lisant à voix haute  
et intellible à la porte de la susdite  
Chapelle à l'heure du service divin  
Demandé le deux centième jour de juillet  
courant etant le dimanche suivant  
immédiatement le jour où cet avis a été  
affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neys ce quatrième  
jour de juillet dix neuf cent sept

Michel Martineau

Asservi le 29<sup>e</sup> jour de juillet 1907  
à Notre Dame des Neys j'ordonne  
le soussigné juge de Paix pour le dis-  
trict de Montréal

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal) VI LE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours qui suivront le septième jour de novembre 1907, étant le jour du dépôt du dit rôle.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 7 novembre 1907

*Alphonse Daguise*

Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given that the valuation roll will remain open for examination to all interested persons or their representatives, during the thirty days following the seventh of November 1907, being the day where the said roll has been deposited.

Given at Cote-des-Neiges, November 7th 1907

*Alphonse Daguise*  
Secretary-treasurer.

Province de Québec  
Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Je soussigné Michel Martineau coup taillé  
diminuée dans la ville de Trois-Rivières de deux  
étant dument asservie et déposée et des papiers  
publiés à avis public d'avis fort en en af-  
fichant une copie française & au plan dans  
chaque des endroits suivants Savoie à  
la porte du magasin de Jephrem Beaupré  
dans la susdite ville et près de la porte  
de la Chapelle paroissiale de la Côte de  
Neiges dans la ville de Trois-Rivières de deux  
et en le lisant à voix haute et calembardé  
à la porte de la susdite chapelle à l'heure  
du service divin dimanche le dixième  
jour de novembre l'an mil six cent soixante  
et dimanche suivant immédiatement le  
jour où cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce quatorzième  
jour de novembre dix-neuf cent soixante-sept

Michel Martineau

asservie ce 15<sup>ème</sup> jour de Novembre 1907  
à Notre Dame des Neiges par devant moi  
le soussigné Gage de Paix pour le dis-  
trict de Montréal.

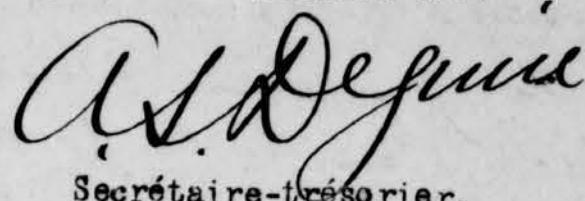
François Benoit  
J. d. P.

Province de Québec)

District de Montréal) VILLE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par les présentes donné par le sous-signé A.S.Deguire, secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs municipaux a été préparée suivant la loi et qu'elle est déposée à mon bureau à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 12 décembre 1907



Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given by the undersigned  
A.S.Deguire, Secretary-treasurer, that the municipal electors  
list has been prepared according to law, and is deposited in  
my office to the disposition and for the information of all  
interested persons.

Given at Cote-des-Neiges, this 12th of November 1907



Secretary-treasurer.

Province de Québec  
Municipalité de la ville de la Côte des Neiges  
je soussigné Michel Haithabue comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dûment asservement déposé et des  
que j'ai publié l'avis public à autosart-  
en en affichant une copie française &  
anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir à la porte du magasin  
de Zéphirine Beauchamp dans la susdite ville  
et près de la porte de l'église paroissiale de  
la Côte des Neiges dans la susdite ville de Notre  
Dame des Neiges, et en le lisant à voix haute  
et intelligible à la porte de la susdite église  
à l'issue du service divin demandé le  
quinzième jour de décembre courant et au  
le dimanche suivant immédiatement le pris  
ou cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce seizième  
jour de décembre dix-neuf cent septante sept

Michel Haithabue

Asservement au 31<sup>ème</sup> jour de décembre 1797  
à Notre Dame des Neiges par devant moi  
le soussigné juge de paix pour le district de  
Montréal.

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec,  
District de Montréal) VILLE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par le présent donné que le rôle général de perception pour l'année 1907-1908 a été complété; et est déposé à mon bureau, et je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, i'en payer le montant au bureau du secrétaire-trésorier, dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis. Le premier avis relatif au dépôt du rôle de perception publié le 4 novembre dernier étant déclaré nul et de nul effet par la conseil pour cause d'irrégularité.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 12 décembre 1907

*A.S. Degrivie*  
Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given that the general perception roll for the year 1907-1908 has been completed, and is deposited in my office, and I require all persons bound to the payment of the amounts herein mentioned to pay the same at the secretary-treasurer office, within the twenty days following the publication of said notice. The first notice in connection with the perception roll published on the fourth of November last having been declared void and of null effect by the council of the ground of irregularity.

Given at Côte-des-Neiges, this 12th of December 1907

*A.S. Degrivie*  
Secretary-treasurer.

Province de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neys

Je Soussigne Michel Hurlubise comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neys  
étant dûment asservement déposé et des fuites  
j'ai publié l'avis brûlé d'autre part ou en  
affichant une copie française & anglaise dans  
chacun des endroits suivants savoir à la  
porte du magasin de Josephine Beauchamp dans  
la susdite ville et près de la porte de l'église  
paroissiale de la Côte des Neys dans la sus-  
dite ville de Notre Dame des Neys et en le bas de  
la voie haute et intellégrée à la porte de la  
susdite église à l'issue du service divine dimanche  
Che le quinzième jour de decembre Comme  
étant le dimanche suivant immédiatement  
le jour où cet avis a été affiché comme  
susdit.

Donné à Notre Dame des Neys ce seizeième  
jour de décembre dix neuf cent sept

Michel Hurlubise

Asservement du 31<sup>ème</sup> jour de decembre 1797  
à Notre Dame des Neys par devant droit le  
soussigné juge de Paix pour le district de  
Montréal

François Benoit

G.—(ARTICLE 163)

**Corporation de la Ville de la Cote-des-Neiges**  
**AVIS PUBLIC**

Je donne avis aux électeurs ~~du quartier No.~~ de la ville de la Côte des Neiges que la présentation des candidats pour les charges d'échevins pour la dite ville de la Côte des Neiges aura lieu à la salle du Conseil ~~lundi~~  
le ~~vingtaine~~ jour du mois d'janvier en l'année mil neuf cent ~~cent~~, entre midi et deux heures de l'après-midi, et que, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le ~~premier~~  
jour de février en l'année mil neuf cent ~~cent~~ depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans la salle du conseil, et que j'ai nommé

*Emile Lefèvre*

mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, à *la Côte des Neiges* ce  
~~vingtaine~~ jour de *janvier* 19<sup>08</sup>

*A. Degrivie*

Officer-Rapporteur.

G.—(ARTICLE 163)

**Corporation of the town of Cote-des-Neiges**  
**PUBLIC NOTICE**

I give notice to the electors ~~of Ward No.~~ of the town of Côte-des-Neiges that the nomination of candidates for the office of aldermen for the said town of Côte-des-Neiges, shall be held at the town hall on the ~~twentieth~~ day of the month of *January*— in the year 19<sup>08</sup>, from noon until two of the clock in the afternoon, and that, in case a poll become necessary and be held in the manner by law prescribed, such poll will be opened on the ~~first~~ day of the month of *February*— in the year 19<sup>08</sup>, from the hour of seven in the morning till five of the clock in the afternoon, in the town hall.

And that I have appointed *Emile Lefèvre* as my election-clerk.

Given under my hand, at *Côte-des-Neiges* this *8<sup>th</sup>* day of the month of *January* in the year 19<sup>08</sup>.

*A. Degrivie*  
Returning-Officer.

IMPRIMERIE C. A. MARCHAND, 40 Place Jacques-Cartier.

Province de Quebec  
Municipalité de la ville de la Côte des Neiges  
Je soussigné Michel Barthuben Compétiteur do-  
mestique dans la ville de Notre Dame des Neiges  
d'assentement dépon et dis que j'ai pu  
bien l'avis public d'autrepart en en affichant  
une copie française et anglaise dans plusieurs  
des endroits suivants savoir à la poste  
du magasin de Zéphirine Beauchamp dans  
la susdite ville de la Côte des Neiges et aussi la  
porte de l'église paroissiale de la ville des  
Neiges et en le lisant à voix  
haute et intelligible à la porte de la susdite  
église à l'issue du service divin dimanche le  
douzième jour de Janvier l'an mil neuf cent  
et quatre-vingt-neuf et le lendemain le  
jeudi suivant immédiatement le  
jour où cet avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce seizeme  
jour de Janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf  
Michel Barthuben

Assentement le 31<sup>ème</sup> jour de janvier 1908  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
sousigné goup de Paix pour le district de  
de Montréal

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec)  
Comté d'Hochelaga)

Ville de la Côte-des-Neiges.

Avis public est par le présent donné par le soussigné  
officier Rapporteur que Messieurs Rémi Gohier jardinier, et  
Arthur Yale, bourgeois, tous deux de la ville de la Côte-des-  
Neiges, ont été élus échevins à l'élection qui s'est terminé  
au scrutin le premier février 1908.

Donné à la ville de la Côte-des-Neiges, ce 6 février  
1908.

*A.S. Deguire*  
Officier rapporteur.

Public notice is hereby given by the undersigned  
A.S. Deguire, returning officer, that Messrs Rémi Gohier, Gar-  
nier, and Arthur Yale, gentleman, both of the town of Côte-des-  
Neiges have been elected aldermen at the election which took  
place on the first of February 1908.

*A.S. Deguire*  
Returning Officer.

Province de Quebec  
Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges  
je Louisseigne Michel Berthubec Comptable  
domicilié dans la susdite ville etant demandé  
asseurement déposé et dis que j'ai publié  
l'avis public et autre part en en ayant  
vu une Copie française apposée dans  
chaque des endroits suivants savoir à  
la porte du bureau municipal dans la  
susdite ville et à la porte de l'église  
paroissiale aussi de la susdite ville  
et en le lisant à vous hante et n'est  
ligible à la porte de la susdite église  
à l'issue du service devra être démonté  
le neuvième jour de Février & ourrait  
étaut le demandé suivant immédiatement  
le jour de la semaine où cet avis  
a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt  
septième jour de Février dix neuf cent  
huit

Michel Berthubec

Assurement à Notre Dame des Neiges  
ce 23<sup>e</sup> jour de Février 1808 parde  
vant moi le sousseigne juge des  
Paix pour le district de Montréal

Wilfrid Malouin pp

7 aout 1908

Province de Québec  
District de Montréal

Le public est présentement  
informé que le règlement à l'effet d'emprunter une  
somme de quinze mille piastres (\$15000.00) pour  
l'erection d'un aqueduc dans la ville de la  
Côte des Neiges & pour achat d'appareils contre  
incendie, adopté par le conseil de cette ville  
le cinq aout courant, 1908, sera pris en considé-  
ration par les électeurs de la ville de la Côte des  
Neiges, qualifiés à voter par règlement d'en-  
trepris selon la loi des Cités & villes, 1903, le  
vingt-six aout courant, 1908, à dix heures  
du matin; auxquels jours & heures  
une assemblée publique des électeurs sera  
tenue à l'endroit où siège ordinairement  
le conseil municipal de la ville de la Côte  
des Neiges pour approuver ou désapprouver  
le dit règlement, de la manière fixée par la  
loi.

Côte des Neiges, ce sept aout, mil neuf  
cent huit.

Xavier Cardinal Mairé

R. C. Guérin aud. Sec.-Gres.

Province du Québec  
Municipalité de la ville  
de la Côte des Neiges

27 aout 1908

Je soussigné Michel Burthubise Comptable  
domicilié dans la Ville de Montréal  
autrefois ville de Notre Dame des Neiges étant  
dument assenmblé déposé et dis sue  
J'ai publié l'avis public à la manière  
en en affichant une copie, dans  
chacun des endroits suivant, savoir,  
près de la porte du magasin de Fe-  
lix Beaucaire, dans la susdite  
municipalité, et près de la porte de  
la boutique de forge de Vanille Maison  
neuve, aussi dans la susdite munici-  
palité, samedi, le trentième jour  
d'Aout courant  
En foi de quoi je donne ce certificat  
ce vingt-septième jour d'aout dix  
neuf cents huit, à Montréal  
Michel Burthubise

Assenmblé à Montréal ce 27<sup>ème</sup> jour  
d'aout 1908 garderant moi le Sou-  
signé juge de Paix pour le district  
de Montréal

François Benoit  
J. de P.

Avis Public

Avis est par le présent donné que les estimateurs de la ville de Côte des Neiges ont déposé au bureau du conseil de cette ville Copie d'évaluation des biens imposables de cette municipalité pour l'année 1908-09, le douze du mois courant, & que le dit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours suivants.

L.A. Co. ~~Asst. Pres.~~

Côte des Neiges, le quatorze septembre, mil九零  
cent huit

L. C. Guérard Sec. Pres.

19 Sept 1908

Avis public

Avis est fait le présent domine que je,  
Poussinque, secrétaire trésorier de la ville de la Côte  
des Neiges, ai préparé suivant la loi la liste des  
électeurs de la ville de la Côte des Neiges, & que  
cette liste est maintenant déposée dans mon  
bureau, à la disposition pour l'information  
de toute personne intéressée.

Donné à la Côte des Neiges, le dix-neuf septembre,  
mil neuf cent huit

L. C. Guimard Sec. Pres.

Yvingt & un  
L. C. G. Sec. Pres.

VILLE DE LA CÔTE DES NEIGES:

Je donne avis aux électeurs du quartier No. trois de la ville de la Côte des Neiges, que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite ville, aura lieu à la salle ordinaire des séances du conseil de la dite ville de la Côte des Neiges, en la dite ville, le vingt-septième jour du mois de Janvier courant, en l'année mil neuf cent neuf, entre cinq et sept heures de l'après midi, et que dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le troisième jour du mois de Février dans l'année mil neuf cent neuf, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans l'arrondissement de votation, et que j'ai nommé Monsieur Emile Légaré, jardinier de la ville de la Côte des Neiges, mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, à la ville de la Côte des Neiges, ce quinzième jour de Janvier, 1909.

S. A. Guimond  
Sec. d'per  
officier rapporteur

AVIS public est présentement donné que le rôle général de perception comprenant la taxe générale imposée sur les propriétaires d'immeubles dans la ville de la Côte des Neiges a été complété et est déposé à mon bureau, & requiert toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, d'en payer le montant, à mon bureau, dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis.

COTE DES NEIGES, ce 18 Janvier 1909.

L. A. Guimond  
Sec.-Ptes

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL)

AVIS est présent donné que Mr. NAPOLEON GARAND ,  
jardinier, a été dûment élu échevin du quartier numéro 3 de la  
ville de la Côte des Neiges, le vingt-sept Janvier, mil neuf cent  
neuf, en remplaçant Mr. F.X. BOUARIAS qui a démissionné.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé.

CÔTE DES NEIGES, ce vingt-huit Janvier 1909.

L. L. Lacombe  
Sec.-Pres  
& officier rapporteur

4 fev 1909

X  
PROVINCE DE QULBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL↓

vingt deux  
F.X.C.

AVIS PUBLIC est présentement donné que  
le règlement à l'effet d'emprunter une somme de \$1500000  
pour l'érection de l'acqueduc dans la Ville de la Côte des  
Neiges, sera pris en considération par les électeurs municipaux  
de cette ville, qualifiés suivant la loi des CITES ET  
VILLES, 1903, à la date du ~~10~~ Février courant 1909, à neuf heures  
de l'avant midi, auxquels jour et heure une assemblée  
publique des dits électeurs sera tenue à l'endroit où siège  
ordinairement le Conseil Municipal de la Ville de la Côte  
des Neiges dans le but d'approuver ou de désapprouver le  
dit règlement, et qu'un poll sera alors tenu dans ce but du-  
rant le temps et de la manière fixés par la loi.

EN FOI DE QUOI j'ai signé, Côte des  
Neiges ce quatre Février 1909.

X F-X Cardinal maire

F-X. Cardinal, maire

Province de Québec  
Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Je soussigné Michel Bourassa Comptable  
 domicilié dans la Côte de Montréal et au  
 moment assenmblé dépose et des par jai  
 publie. J'ais vu à l'autre endroit en en  
 affichant une copie, dans chacun des  
 endroits suivants savoir à la poste du  
 magasin de Zephirus Beaucage dans la  
 susdite municipalité, et à la poste  
 de la boutique de foop de Camille Mac-  
 Cormack. Dans la même place vendredi  
 le cinquième jour de février courant  
 D'ordre à Montréal ce cinquième jour  
 de février dix neuf cents neuf.

Michel Bourassa  
Assenmblé à Montréal ce 18<sup>e</sup>me  
jour de février 1903 par devant moi  
Le soussigné juge du Bas pour le  
district de Montréal.

François Benoit  
J. de P.

J.-X. Cardinal, maire

Province de Québec }  
District de Montréal }

Avis est par le présent donné que le  
Conseil de la ville de la Côte des Neiges, à sa sé-  
ance spéciale à cet effet, due vingt-cinq août, 1909, a  
revisé l'école d'évaluation des biens imposables  
de la dite ville pour l'année 1909-1910, et que le dit  
école restera ouvert à l'examen de qui intéressé  
ou de son représentant, durant les trente jours  
qui suivent.

Côte des Neiges, ce vingt-sept août mil  
mille neuf cent neuf.  
L.C. Guimond  
Sec. pris

11 sept 1909

Province de Québec }  
District de Montréal }

Adopté  
X C

L.A.C. de Tres.

Ce vis public est présentement donné que le règlement confortant un emprunt de quinze mille piastres pour l'rection d'un aqueduc dans la ville de la Côte des Neiges & pour achat d'appareils contre incendie, a été passé par le conseil de la ville de la Côte des Neiges, le cinq août, mil neuf cent huit & approuvé par les électeurs propriétaires de cette ville le vingt-six du même mois, & que tous les intérêts peuvent entendre communication au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de la Côte des Neiges.

Côte des Neiges, 20 ou 21 septembre, mil neuf cent neuf. Un mot payé est oral.

Xavier Cardinal  
Maire  
L.A. Guimond Sec. Tres.

Province de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neiges  
je Soussigne Michel Kurthubis juge table  
de la Cité de Montréal Quartier Mount Royal  
étant assuré et asservu d'espouse et de femme  
j'ai public & aves publicé d'autre part au  
en affichant une Copie dans Chacun des  
endroits suivants savoir à la porte du  
magasin de Mr Zephirus Beauchamp dans  
la susdite ville de la Côte des Neiges, et  
à la porte de la foire de Mr Camille  
Maisonneuve du même lieu, Jeudi le  
seizeème jour de Septembre Courant  
dans l'après midi.

Donné à Montréal ce seizeème jour  
de Septembre de neuf cent neuf.

Michel Kurthubis

Asservante ce 16<sup>e</sup> Jour de Septembre  
1905 à Montréal devant moi le  
soussigne juge de Paix pour le district  
de Montréal. François Benoit  
J. de P.

District de Montréal }  
Ville de la Côte des Neiges }

Avis public est par le présent donné que l'école générale de perception a été pour la ville de la Côte des Neiges a été complétée et est disposée à nouveau bientôt, & toutes personnes tenues en paiement des sommes y allouées, sont requises d'en payer le montant, au bureau du percepteur, dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

2

Côte des Neiges, Ce vingt-quatre novembre, 1909

L. C. Beaumond  
Sec. Gres

District de Montréal {  
Ville de la Côte des Neiges }

je Souscris que Michel Haistubus a été  
domicilié dans la Côte de Montréal, et tant dément  
assermenté dépose et dis que j'ai publié l'avis  
oublié d'autre part en en affichant une copie  
dans chacun des endroits suivants, savoir à la  
porte de la boulangerie de forge de Camille Mai-  
sonneuve dans la susdite ville, et près de  
la porte du magasin de Jephcott Beau-  
cage aussi dans la susdite ville, vendredi  
le vingt-troisième jour de novembre courant  
Donné en la Côte de Montréal ce vingt-  
sixième jour de novembre 1905.

Michel Haistubus

Assermenté à Montréal ce 26<sup>e</sup> jour de  
Novembre 1905 par devant moi le  
Souscrivé

J. H. Haistubus

Avis de publication  
de taxe d'eau

Province de Québec }  
District de Montréal }

Avis public est présentement donné  
que l'ordre réglement fixant la taxe de l'eau & déterminant  
les conditions de l'approvisionnement à celle dans  
la ville de la Côte des Neiges, a été adopté le vingt-  
sept octobre courant, par le conseil de cette ville, &  
que tout intéressé peut en demander communication  
au bureau du secrétaire trésorier de la ville de la  
Côte des Neiges.

Côte des Neiges, ce trente octobre, mil九零零九.

L.C. Guimard Sec. Gres.

je Soussigne Michel Bertrand (comptable)  
donne celle dans la Côte de Montréal Quartier  
Mont Royal étant d'assentement déposé & dis  
que j'ai publié l'avis public à haut, en en  
affichant une copie dans l'assem des en-  
droits suivants; savoir à la porte du magasin  
de Josephine Beaupré et à la porte de  
la boutique de Forgerie de Camille Guérin,  
nous tous deux dans la所述 municipale  
mercredi le trois novembre coursant, dans  
l'avant midi

(Donné à Montréal Quartier Mont Royal  
ce trente trois de novembre dix-neuf  
cents neuf)

Michel Bertrand

Assentement ce trente trois de novembre  
1909, à Montréal, par devant moi le soussigné  
Gaspard de Paix pour le district de Montréal  
François Bertrand  
I de P-

Ville de la Côte des Neiges.

Je donne avis aux électeurs de la Ville de la Côte des Neiges que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite ville aura lieu au domicile de Mr. EVIDE TAGGE, dans la dite ville, le vingtième jour du mois de Janvier en l'année mil neuf cent dix, entre midi et deux heures de l'après-midi, et que, dans le cas où le scrutin devrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le premier jour du mois de Février dans l'année mil neuf cent dix, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans chacun des arrondissements de votation; et que j'ai nommé Monsieur EMILE LEGARE, jardinier, de la Ville de la Côte des Neiges, mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, à la ville de la Côte des Neiges, ce onzième jour du mois de Janvier mil neuf cent dix.

L. A. Guimond  
Province de Québec {  
Ville de la Côte des Neiges }  
Officier Rapporteur

Je soussigne Michel Héritubise Comptable  
domicilié dans la Cité de Montréal, étant du-  
ment assurément déposé et dis faire publier  
l'avis public ci-haut, en en affichant une copie  
dans chacun des endroits suivants savoir près de  
la porte du magasin de Zéphirine Beauchêne dans  
la susdite ville, et près de la porte de la  
boutique de foïs de Camille Maisonneuve au  
si de la susdite ville, mardi le onzième  
jour de Janvier de neuf cent dix dans l'apie  
mnde.

Donné à la ville de la Côte des Neiges le  
douzième jour de Janvier 1910

Michel Héritubise

Assentiment à Montréal ce treizième jour de Janvier 1910  
par devant moi le conseillé Juge de Paix pour le  
district de Montréal François Benoit,  
*du P.*

Avis Public  
Province de Québec }  
District de Montréal }

En la ville de  
la Côte des Neiges  
L.C.C.

Avis est fait par le présent domini  
qu'à la présentation des candidats à l'élec-  
tion générale, sur neuf cent dix, cette pre-  
sentation ayant eu lieu le vingt et un janvier cou-  
rant, de midi à deux heures, les candidats qui  
se nommation pour les charges d'electeurs  
n'ont pas en concurrence, & que partant  
ils ont été élus *ex facto* & qu'ils sont  
les personnes ci-après nommées pour les  
quartiers ci-après mentionnés, savoir

Quartier No 1

M. François-Xavier Cardinal, jardinier, de  
la ville de la Côte des Neiges

Quartier No 2

Arthur Hale, boulanger, de la ville de la Côte  
des Neiges, et

René Goyer, jardinier, de la ville de la  
Côte des Neiges

Quartier No 3

Napoléon Garand, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges et

Victor Hertin, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges

Quartier No 4

Eugène Légaré, jardinier, de la ville  
de la Côte des Neiges et

Alphonse Deguire, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges

Côte des Neiges, le vingt et un janvier, mil  
neuf cent dix

L.C. Guimond  
Officier d'Appartement

Province de Quebec }  
Municipalite de la }  
ville de la Cte de Neige

Je Soussigne Michel Thibault Comptable  
domicile en la Cte de Montreal etant  
dument assermenté depose et dis  
que j'ai publie lavis public d'autre  
part, en en affichant une copie  
dans chacun des endroits suivants,  
savoir pris de la porte de la boutique  
de forger de Camille Maisonneuve  
pris de la porte du magasin de  
Jephim Beauchage dans la susdite  
ville, vendredi le vingt-cinquième  
jour de Janvier courant dans  
l'apres midi

Donne en la Cte de Montreal  
le vingt-deuxième jour de Jan  
vier mil neuf cent dix

Michel Thibault

Assermentation en la Cte de Montreal  
ces 31<sup>me</sup> jour de Janvier 1910 par  
devant moi le soussigne Juge de Paix  
pour le district de Montreal

François Benoit,  
J. de P.